

Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

RAPPORT
ANNUEL
2023



Assemblée Générale du 18 juin 2024

PERMETTRE À CHACUNE·E
DE GRANDIR ET DEVENIR.



INTERVENIR | ACCUEILLIR | RÉUNIR | CONTENIR | SOUTENIR

Sommaire

RAPPORT MORAL	5
L'ASSOCIATION	6
Notre projet associatif	7
Nos 6 enjeux	7
Organigramme	8
Schéma des pôles	9
Index des activités et services	9
Carte des activités en Drôme	10
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023	11
Bénéficiaires	12
Ressources humaines	12
Financements	13
Focus	14
Pôles et services	16
REMERCIEMENTS	41
LA MAISON DES PETITS	42
ANNUAIRE DES SERVICES	43

RAPPORT MORAL

« L'enfance est
LE SOL SUR LEQUEL
NOUS MARCHERONS
TOUTE NOTRE VIE. »

Lya Luft, *Pertes et profits : la maturité*, 2005

TOUJOURS SE RENOUVELER, S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES TOUJOURS PLUS RAPIDES, PARFOIS VIOLENTES, TOUT EN RESTANT FIDÈLES À NOS VALEURS HUMANISTES : TEL EST LE DÉFI QUE NOUS DEVONS RELEVER.

Nos équipes, au quotidien, assurent la lourde tâche d'accueillir et d'accompagner enfants, adolescents, familles et adultes. Un grand **merci** pour la qualité de leur travail et de leur engagement. Ces remerciements s'adressent au collectif, mais aussi à chacun individuellement.

Nous avons la responsabilité de maintenir l'excellence de nos pratiques, tout en évaluant nos actions passées afin d'anticiper les changements et d'assurer notre avenir, et surtout l'avenir des enfants vulnérables.

Nous avons mis beaucoup d'énergie en 2023 dans un travail nécessaire d'évaluation. L'évaluation de nos établissements et services, mais également de notre projet associatif : à partir de nos valeurs réaffirmées et précisées, nous avons pris la peine de le décliner jusqu'à des actions concrètes. Nous avons pu mesurer les écarts, dans de nombreux chapitres : nous avons largement dépassé nos orientations, qualitativement et quantitativement.

En ce qui concerne les maisons d'enfants, nous avons beaucoup investi dans notre projet de « Maison des petits ».

L'évaluation de la Maison des Adolescents, conduite conjointement par la PJJ et le Département, montre les points à améliorer et nos équipes travaillent à la refondation d'un projet éducatif.

L'évaluation à mi-parcours du CPOM avec le Département nous permet d'objectiver nos rapports et d'approfondir nos relations, faites d'exigence et de confiance. La précision de l'écriture de ce document et son suivi sont une véritable plus-value pour la mise en œuvre de nos missions.

L'année 2023 a été marquée, grâce à l'accompagnement bienveillant de la PJJ, par l'ouverture de notre CER à Saint-Paul-Lès-Romans ; les bâtiments sont situés dans un très beau site, en cohérence avec le nouveau projet, axé sur la nature. Nous avons été très bien accueillis par Monsieur le Maire, que nous remercions.

Nous avons également finalisé les travaux de la « Maison des Parentalités », pour une ouverture au printemps 2024, grâce au soutien actif et constant de la CAF.

Je ne peux pas être plus exhaustif car ce rapport serait trop long, mais il faut noter en particulier la mobilisation autour du projet de « Maison des Petits », et les succès dans la recherche de mécénat grâce à l'énergie de tous, en particulier des administrateurs. Notre cause touche les chefs d'entreprises, plusieurs se sont engagés à nos côtés ; le Comité d'Hygiène et de Santé de la Drôme nous accompagne également. Parallèlement, un groupe de travail réfléchit à l'avenir du site de Puygiron. Notre fonds de dotation prouve ainsi toute sa pertinence.

Tout ce travail au profit des personnes vulnérables ne pourrait pas exister sans l'engagement des bénévoles et notre vitalité associative. Notre Directrice générale, Emmanuelle Morcel, assure son rôle de chef d'orchestre ; tous sont mobilisés à ses côtés.

Pour finir, un grand merci à nos institutions partenaires pour leur confiance. La Préfecture, la PJJ, le Département, les Communes, les Juges des enfants, le Parquet du Tribunal de Valence, le SPIP et la CAF ; tous sont à nos côtés et chacun de sa place nous accompagne.

Un grand merci à tous.

Alain GENTHON
Président de la Sauvegarde 26

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain GENTHON : président
Jean PHILIPPE : vice-président
Jean-Luc GAUCHER : trésorier
Alain SILVE : secrétaire

Jean-Christophe BAUDOIN
Patrick CARRÉ
Jean CHAPPELLET
Christian FAISON
Séverine LAMBERTON
Régis PONSICH
Jean-Yves RIGARD-CERISON

L'ASSOCIATION



PROJET ASSOCIATIF 2022-2027

Notre identité

Créée en 1948, dans un contexte d'après-guerre, l'association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Drôme a eu pour vocation première de coordonner des initiatives privées relayant les politiques publiques dans le domaine de la protection de l'enfance.

Pendant 75 ans, elle s'est développée en lien avec les besoins de la jeunesse et des familles, et les attendus posés par les pouvoirs publics, en regroupant autour d'une même mission bénévoles et professionnels.

Au fil des années, elle apprend, innove, développe des services et se structure. Elle adapte ses compétences et son organisation à un environnement changeant, de manière à rester toujours en adéquation avec les besoins sur le long terme. La Sauvegarde 26 se définit ainsi comme **une association résiliente**.

Notre mission

Accompagner des enfants, adolescents ou des adultes, en lien avec leurs familles, dans la construction d'un projet pour **grandir et devenir des personnes autonomes, respectueuses et responsables** vis-à-vis d'elles-mêmes, des autres et de l'Environnement.

Expérimenter / Proposer / Témoigner

Nos valeurs

S'ENGAGER, COLLECTIVEMENT ET INDIVIDUELLEMENT, en faveur d'une société humaniste, qui soit juste et solidaire, qui garantisse la primauté de la personne et la laïcité, qui favorise le lien social et la cohésion.

PROMOUVOIR, PORTER, DÉFENDRE les besoins fondamentaux et les droits de l'enfant et des générations futures.

AGIR ET CULTIVER LE « POUVOIR D'AGIR », individuel et collectif, des enfants, adolescents, adultes et familles accompagnés, dans le respect de soi, des autres et du cadre légal.

Nos principes d'action

Pour accomplir sa mission éducative, la Sauvegarde 26 met en place des dispositifs et services dans un continuum qui intègre **prévention, prévention et protection**, avec la volonté d'agir toujours au plus tôt et dans une logique de **parcours**.

Nos choix, nos décisions, nos actions sont dictés par la volonté d'accomplir notre mission avec cohérence, dans une volonté d'ouverture et en préservant notre libre arbitre.

La Sauvegarde 26 s'inscrit dans une dynamique de **Responsabilité Sociétale**, parce qu'elle estime devoir s'engager envers les générations futures.

Nos 6 enjeux 2022-2027

enjeu n°1

PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET ADAPTABLE POUR ÊTRE PRÉSENT AU BON MOMENT ET AU BON ENDROIT

Parce que les besoins évoluent, se complexifient, il est indispensable d'être agile

enjeu n°2

DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE, POUR RAYONNER ET INFLUER

Parce que, pour se déployer, un projet doit être animé

enjeu n°3

SE POSITIONNER COMME UN EMPLOYEUR RESPONSABLE, POUR DÉVELOPPER LE « BIEN VIVRE AU TRAVAIL »

Parce que l'Humain est notre richesse

enjeu n°4

S'ANCRER DANS UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, POUR DÉPLOYER PLUS FACILEMENT NOTRE MISSION

Parce qu'on est plus fort à plusieurs

enjeu n°5

PILOTER LES MOYENS ET RESSOURCES DE L'ASSOCIATION, POUR ASSURER LA RÉALISATION DE NOTRE MISSION ET DE NOS PROJETS

Parce que se développer suppose une gestion efficiente

enjeu n°6

S'ENGAGER COMME ASSOCIATION SOCIÉTALEMENT RESPONSABLE

Parce que notre action concerne les générations futures



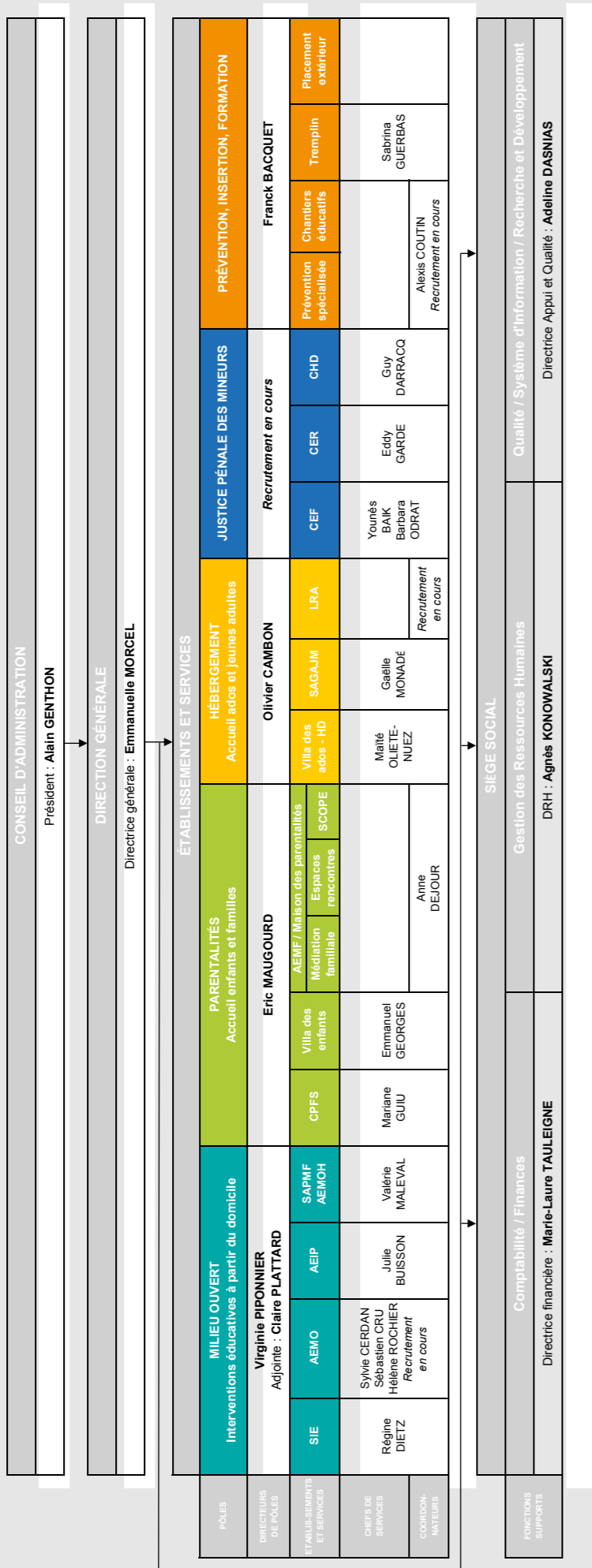
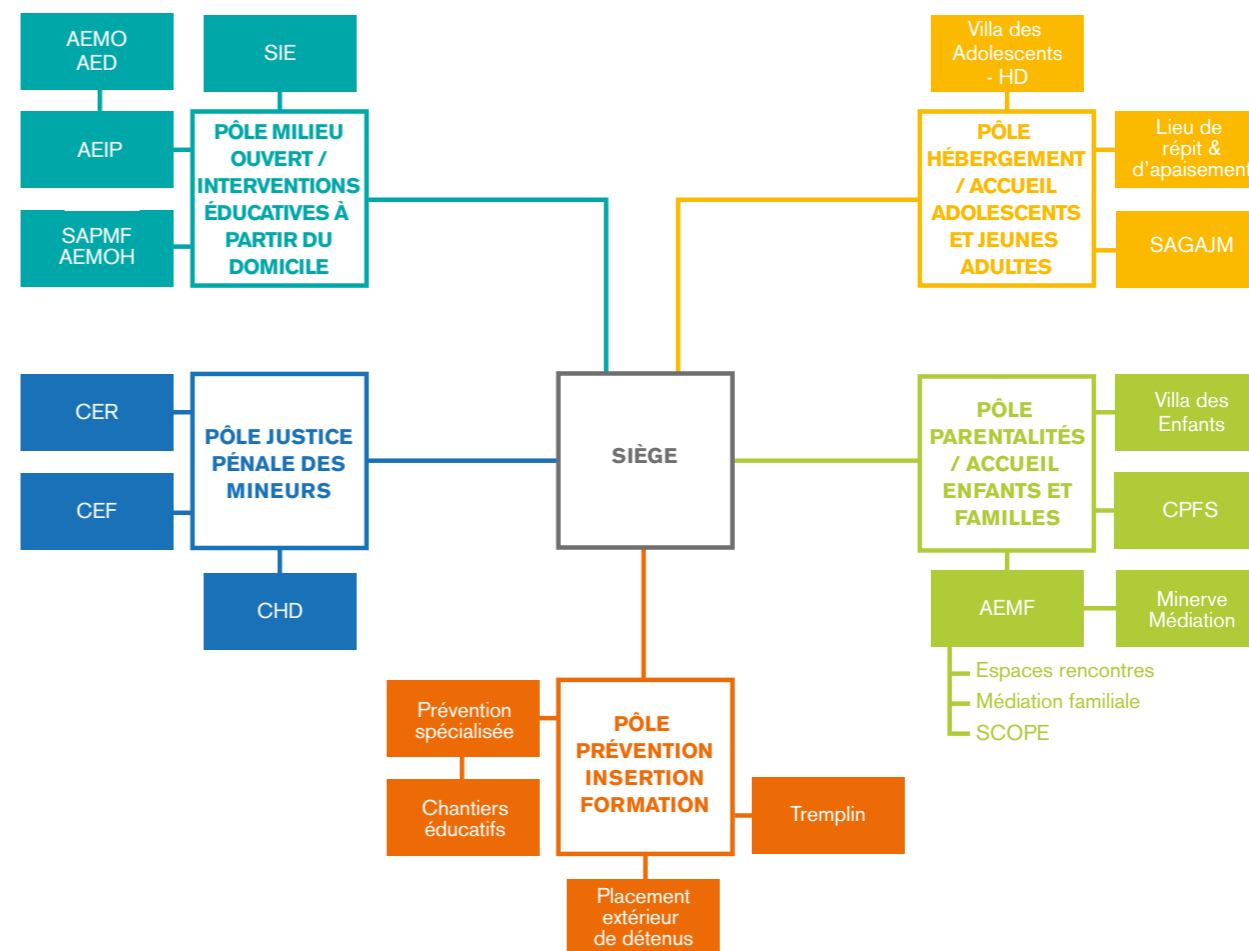


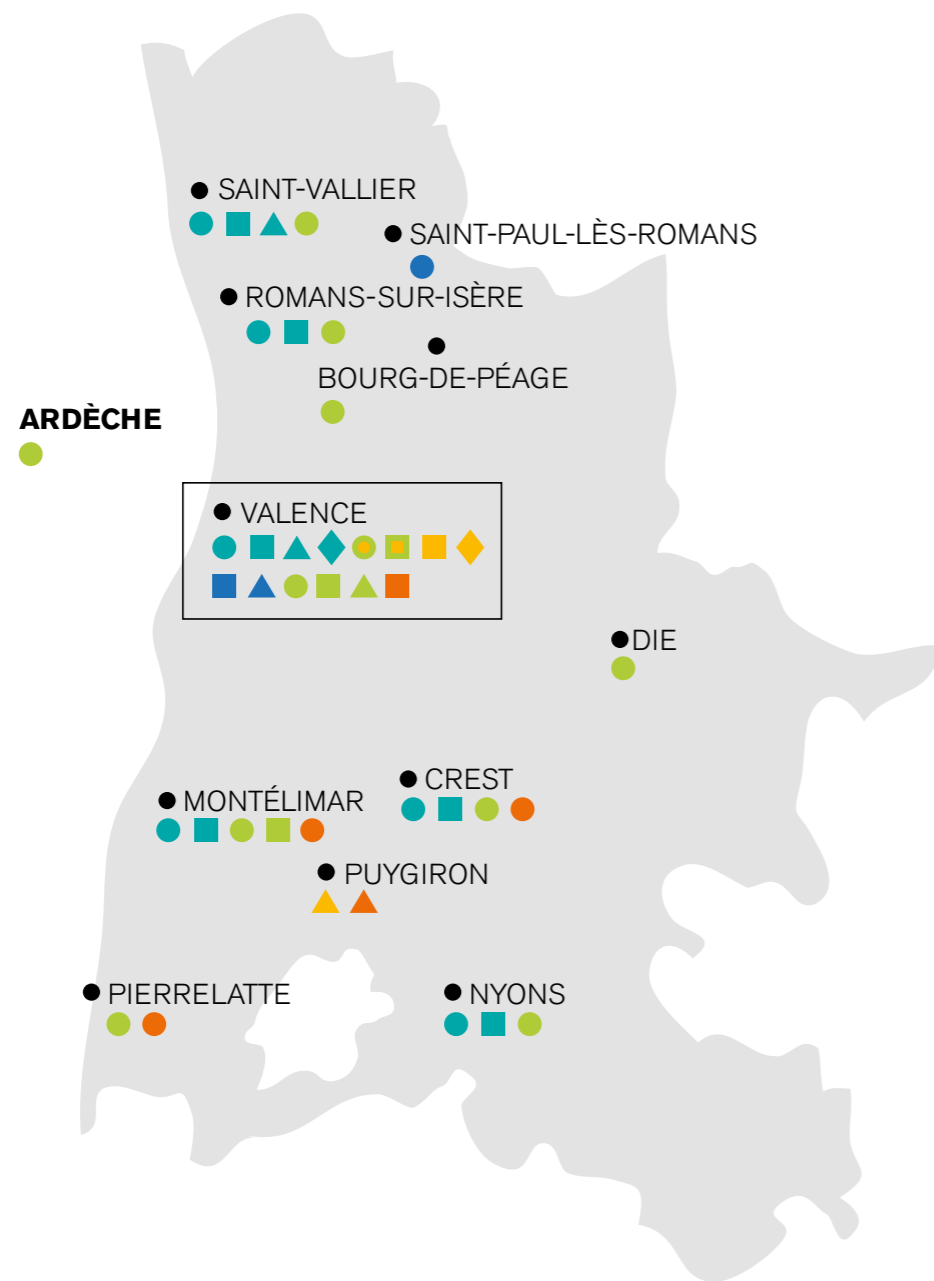
SCHÉMA DES PÔLES



INDEX DES ACTIVITÉS ET SERVICES

AED : aide éducative à domicile	19	LRA : lieu de répit et d'apaisement	29
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	20	Médiation familiale	25
AEMF : accueil, écoute, médiation familiale (Maison des parentalités et des médiations)	25	Minerve Médiation : centre de formation	25
AEMO : action éducative en milieu ouvert	19	PE : placement extérieur de personnes écrouées	40
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	21	PS : prévention spécialisée	39
AEMOR : action éducative en milieu ouvert renforcé	20	SAGAJM : service d'accompagnement pour grands ados et jeunes majeurs	32
CEF : centre éducatif fermé	35	SAPMF : service d'adaptation progressive en milieu familial	21
CER : centre éducatif renforcé	34	SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	27
Chantiers éducatifs	39	SIE : service d'investigation éducative	18
CHD : centre d'hébergement diversifié	36	Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	38
CPFS : centre de placement familial spécialisé	23	Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	24
Espaces rencontres	26	Villa Roberval : maison d'adolescents pour les 13-18 ans avec hébergement diversifié	30

CARTE DES ACTIVITÉS EN DRÔME



- MILIEU OUVERT**
Interventions à partir du domicile
- SIE
 - AEMO/AED
 - ▲ AEIP (SASEP ET AEMOR)
 - ◆ SAPMF ET AEMOH

- PARENTALITÉS**
Accueil enfants et familles
- CPFS
 - Villa des enfants
 - Médiation familiale
 - Espaces rencontres
 - ▲ SCOPE

- HÉBERGEMENT**
Accueil adolescents et jeunes adultes
- Villa des adolescents et hébergement diversifié
 - ▲ LRA
 - ◆ SAGAJM

- JUSTICE PÉNALE DES MINEURS**
- CER
 - CEF
 - ▲ CHD

- PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION**
- Prévention spécialisée et chantiers éducatifs
 - Tremplin
 - ▲ Placement extérieur de personnes écrouées

RAPPORT D'activité 2023

BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS MENÉES EN 2023

LA SAUVEGARDE26 EST INTERVENUE EN 2023 AUPRÈS DE **4 282** ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET PARENTS.

MILIEU OUVERT - INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PARTIR DU DOMICILE	1613	HÉBERGEMENT - ACCUEIL ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES	88
SIE : service d'investigation éducative	278	Villa Roberval : maison d'enfants pour les 13-18 ans	24
AEMO/AED : action éducative en milieu ouvert	1 170	LRA : lieu de répit et d'apaisement	20
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	75	SAGAJM : service d'accompagnement pour grands adolescents et jeunes majeurs	44
SAPMF : service d'accompagnement progressif en milieu familial	90		
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement		JUSTICE PÉNALE DES MINEURS	67
PARENTALITÉS - ACCUEIL ENFANTS ET FAMILLE	1225	CER : centre éducatif renforcé	15
CPFS : centre de placement familial spécialisé	53	CEF : centre éducatif fermé	34
Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	11	CHD : centre d'hébergement diversifié	18
Médiation familiale	948	PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION	1289
Espaces rencontres	162	PS : prévention spécialisée	1222
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	51	Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	19
		Placement extérieur de personnes écrouées	48

Activités additionnelles non comptabilisées :

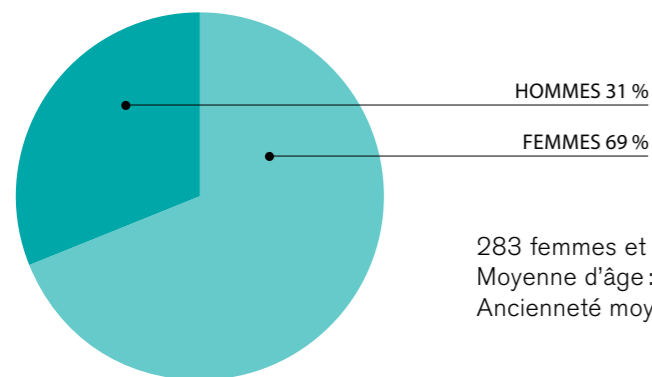
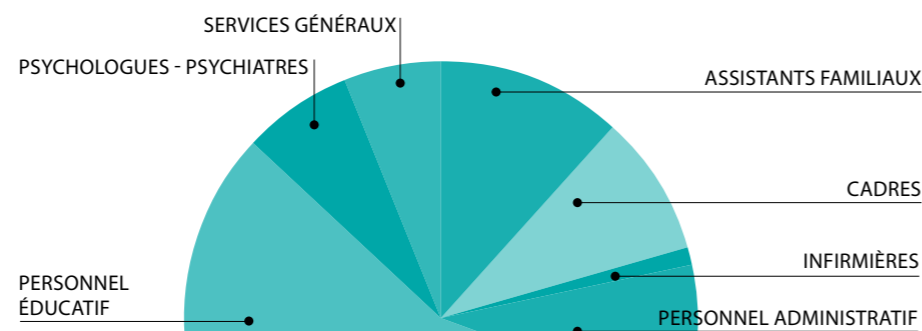
- Centre de formation à la médiation familiale : 192 bénéficiaires (adultes formés)
- Chantiers éducatifs : 34 bénéficiaires (jeunes suivis par les équipes de prévention spécialisée).

Soit au total **20 activités** réparties sur **5 pôles opérationnels**.

RESSOURCES HUMAINES

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023 : 409

- 7 catégories de professions
- personnel éducatif : 237
- assistants familiaux : 38
- cadres de direction : 33
- personnel administratif : 35
- services généraux : 33
- psychologues et psychiatres : 29
- infirmières : 4

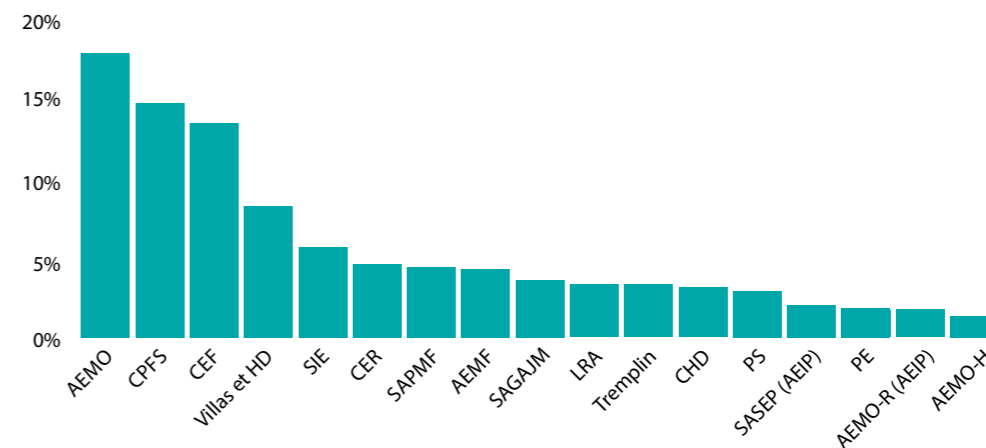


283 femmes et 126 hommes
Moyenne d'âge : 46 ans
Ancienneté moyenne : 6 ans

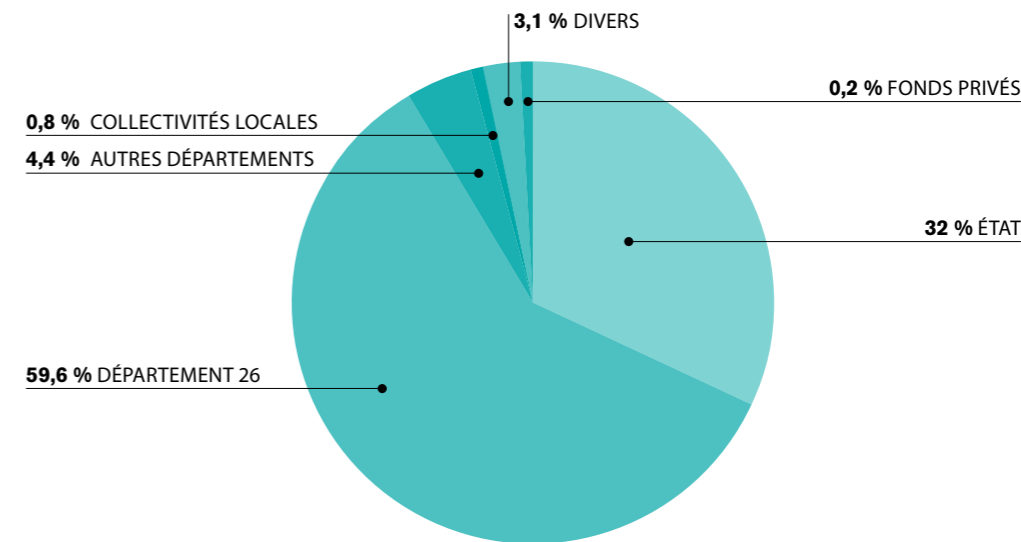
FINANCEMENTS

L'ASSOCIATION GÉRAIT EN 2023 UN BUDGET GLOBAL DE **18 125 327 €**.

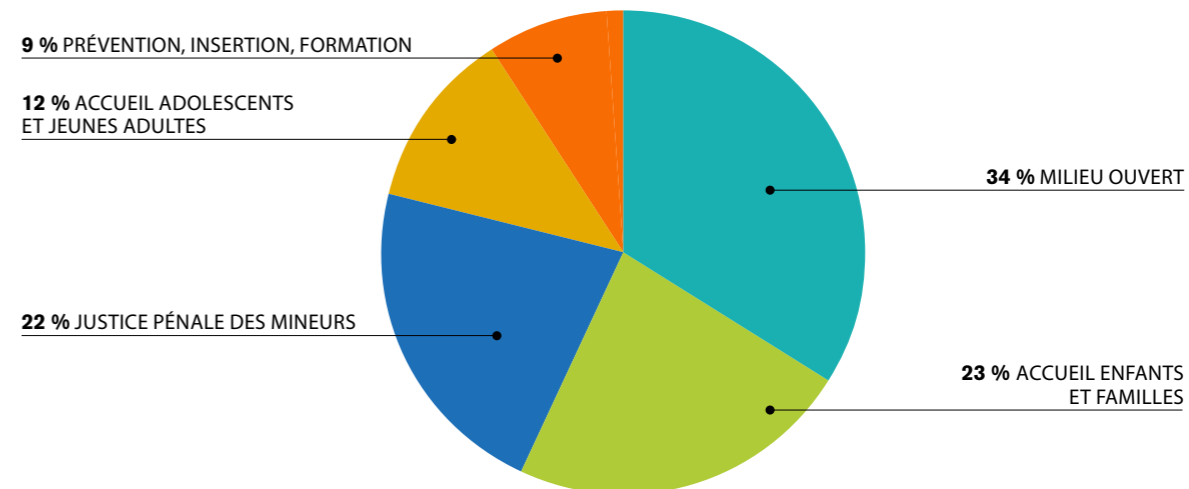
RÉPARTITION PAR SERVICE



RÉPARTITION PAR FINANCEUR



RÉPARTITION PAR PÔLE



Démarche qualité : réactualisation collective des projets de services



Après avoir réalisé en 2021 et 2022 l'évaluation interne des 12 services intervenant pour l'Aide Sociale à l'Enfance et la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'association s'est engagée avec ses équipes dans un ambitieux travail de réactualisation de ses projets d'établissements et services dans le respect des préconisations de la Haute Autorité de Santé.

Les équipes ont ainsi pu formuler, pour chaque type d'intervention :

- Des **schémas de processus** décrivant les étapes de la mesure
- Les modalités de formalisation des **projets personnalisés**
- Une charte de **Bienveillance**
- Les formes de **participation** des personnes accompagnées
- Les modalités de gestion des risques et de la violence.

La cellule qualité s'est également impliquée auprès des 3 équipes de prévention spécialisée afin de réaliser en interne, en amont de la réactualisation du projet de service, une évaluation de ses interventions, en cohérence avec le référentiel du Comité national de liaison des acteurs de la prévention spécialisée (CNLAPS) et l'étude commandée par le Département de la Drôme au cabinet KPMG sur la « **valorisation des actions de la prévention spécialisée** en Drôme et impact sur les populations ».

Ouverture du CER «Le Passage»



Le CER « Le Passage » a ouvert ses portes à Saint-Paul-Lès-Romans en avril 2023 dans les bâtiments d'une ancienne auberge.

Le projet est axé sur la **nature** et se décline autour de la notion de **respect** : respect de soi-même, des autres et de l'environnement. Le CER accueille pour 4 mois 6 garçons de 15 ans et demi à 17 ans et demi, placés sous main de justice, avec une arrivée par demi-groupe de 3 jeunes tous les 2 mois.

Ouverture de la Maison des parentalités et des médiations



Située 34 rue du 4 septembre à Valence, la **Maison des Parentalités et des Médiations** a été pensée, par la Sauvegarde 26, la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme et le « Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité » (REAAP), comme **un lieu d'accueil et d'accompagnement à destination de toutes les familles**, offrant une large gamme de services et de ressources répondant aux besoins des parents et des enfants de tout âge.

Fort de son expérience de 30 ans dans le champ du soutien à la parentalité (médiation familiale et espace rencontre parents-enfants), le service « Accueil, Ecoute et Médiation Familiale » (AEMF) souhaitait proposer d'avantage de possibilités aux familles. Cette maison accessible, située au cœur de la ville, a pour objectif d'**offrir un soutien et un accompagnement personnalisé à tous les parents, quels que soient leurs besoins ou leur situation.**

C'est un lieu convivial, où les parents peuvent se retrouver, échanger, et trouver des ressources pour les aider à **relever les défis quotidiens de la vie familiale.** Les services proposés :

- Guichet d'information et d'orientation sur les questions liées à la parentalité
- Entretiens individuels avec des psychologues et des médiateurs familiaux
- Groupes de parole (par exemple pour les enfants de parents séparés)
- Permanence des travailleurs sociaux de la CAF
- Espaces de jeu adaptés aux enfants de différents âges
- Conférences et formations thématiques à l'attention des parents (sur le sommeil, les écrans, la parentalité solo, l'homoparentalité...)
- Accueil de répit pour prévenir le burnout parental.

Psys de rue pour les jeunes



En juillet 2023, la délégation départementale de l'**Agence régionale de santé (ARS)** a proposé le projet « Psy de rue pour les jeunes », expérimenté depuis septembre 2021 par l'équipe de prévention spécialisée du Crestois, afin qu'il soit labellisé par le **Conseil national de refondation en santé** (CNR santé) et bénéficie d'une subvention d'Etat exceptionnelle. Le CNR en santé est un dispositif national ayant pour vocation de valoriser des initiatives issues des territoires apportant des réponses innovantes et de proximité, avec une attention particulière pour la santé mentale des jeunes (enfants, adolescents et étudiants) - le projet a été retenu pour l'année 2023 et reconduit en 2024.

Ceci a permis de doubler le temps de travail du psychologue de rue de l'équipe de prévention spécialisée du **Crestois** de 2 à 4 jours par semaine, et de créer un nouveau poste de psy de rue à temps plein au sein de l'équipe de prévention spécialisée de **Montélimar.**

Les psys de rue interviennent selon les mêmes principes (anonymat, libre adhésion) et les mêmes méthodes que les éducateurs de prévention spécialisée : ils sont présents dans les lieux de socialisation des jeunes, proposent des ateliers de sensibilisation dans les établissements scolaires et dans l'espace public, et accueillent les jeunes à leur demande pour un accompagnement individuel.

Ils ont pour vocation de **créer une passerelle** entre les jeunes, qui ne sont pas nécessairement conscients de leurs difficultés ni en demande de soin, et les dispositifs de prise en charge de la **santé psychique** (centre médico-psychologique ou praticiens libéraux).



Mobilisation pour le projet de Maison des Petits : MERCI !!



Le projet immobilier pour construire la future Maison des Petits a bénéficié depuis 2022 de soutiens chaleureux et de dons généreux.

A la veille de poser la première pierre des travaux, nous souhaitons remercier :

- Les banques : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Crédit Coopératif
- Le Comité d'Hygiène Sociale de la Drôme
- La Fondation Covéa
- Les entreprises : Covateam, Adista Fingerprint, Bert Logistique, Up Formation, Arno, Stéphane Plaza Immobilier, Bonhomme, STB
- Les clubs d'entreprises Synergie et Amplitude ; l'association Boomerang ; le Lions Club
- Lafuma Mobilier et les entreprises du Nord Drôme présentes sur la braderie de Noël d'Anneyron : Valrhôna, Revol Porcelaine, Ravioles de la Mère Maury, Maison Chapoutier, Ferraton, Estampille, Huilerie Richard, Chocolats Frigoulette, Cave Noisel, Maison Pascalis, Miellerie Saint-Joseph, Copain comme Cochon, Millet, Oxbow, Aubade et Calida
- Les proches de Monsieur Bossanne
- Les particuliers qui se reconnaîtront.

Merci aux 14 étudiants de Maestris Valence et à leur enseignante, qui se sont engagés en faveur du projet.

Merci au cabinet EAD Architectes et aux bureaux d'études qui ont donné de leur temps pour offrir aux enfants une vision du futur, ainsi qu'aux entreprises qui vont la concrétiser à partir de juillet 2024.

Un immense MERCI de nous aider à construire pour l'avenir des enfants.

PÔLES ET SERVICES



POLES ET SERVICES

MILIEU OUVERT - INTERVENTIONS ÉDUCATIVES À PARTIR DU DOMICILE	18
SIE : service d'investigation éducative	18
AEMO/AED : action éducative en milieu ouvert	19
AEIP : accompagnement éducatif intensif et précoce	20
AEMOR : action éducative en milieu ouvert renforcé	20
SAPMF : service d'accompagnement progressif en milieu familial	21
AEMOH : action éducative en milieu ouvert avec hébergement	21
PARENTALITÉS - ACCUEIL ENFANTS ET FAMILLES	22
CPFS : centre de placement familial spécialisé	23
Villa Arc-en-ciel : maison d'enfants pour les 6-12 ans	24
Médiation familiale et centre de formation	25
Espaces rencontres	26
SCOPE : service de consultation et d'orientation psychologique et éducative	27
HÉBERGEMENT - ACCUEIL ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES	28
LRA : lieu de répit et d'apaisement	29
Villa Roberval : maison d'enfants pour les 13-18 ans avec hébergement diversifié	30
SAGAJM : service d'accompagnement pour grands adolescents ou jeunes majeurs	32
JUSTICE PÉNALE DES MINEURS	33
CER : centre éducatif renforcé	34
CEF : centre éducatif fermé	35
CHD : centre d'hébergement diversifié	36
PRÉVENTION, INSERTION, FORMATION	37
Tremplin : service d'accueil de jour éducatif	38
PS : prévention spécialisée et chantiers éducatifs	39
Placement extérieur de personnes écrouées	40

SIE ► SERVICE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE

À la demande d'un magistrat, cette intervention dans le cadre familial a pour but d'évaluer au plus juste une situation de danger pour l'enfant, et la capacité des parents à remédier aux difficultés rencontrées. Les conclusions de l'investigation débouchent sur une proposition éducative et une solution de protection lorsque cela s'avère nécessaire.

Chiffres-clés

- En 2023, le service a réalisé des MJIE pour 278 mineurs : taux d'occupation de 88 % (contre 96 % en 2022)
- Doubles mesures : 34 % (contre 12,7 % en 2022) des mesures réalisées en parallèle de l'intervention d'un autre service de protection, dont 23 % (contre 2,18 % en 2022) en parallèle d'un placement
- Âge moyen au démarrage de la mesure : 8 ans
- Répartition par sexe sur les entrées : 52 % de filles et 48 % de garçons
- Principaux motifs d'inquiétude à l'origine de la MJIE : 37,6 % carences ou négligences parentales ; 16,5 % violence intra-familiale ; 11,3 % maltraitance physique et psychologique sur l'enfant ; 9,2 % conflit parental
- 61,5 % des mineurs suivis par le service ont des parents séparés
- Principales orientations préconisées à l'issue de la mesure :
 - Mesure de milieu ouvert judiciaire : AEMO pour 98 mineurs soit 35,45 % et AEMOR pour 20 mineurs soit 7,2 %
 - Placement : 112 mineurs soit 40,3 %, dont 13 placements à domicile/SAPMF soit 4,68 % et 6 placements chez un tiers digne de confiance (TDC), soit 2,16 %
 - Non-lieu à assistance éducative : 36 mineurs soit 12,95 %

Réalisations

- Réécriture participative du projet de service
- Expérimentation en cours d'une sectorisation des psychologues afin de fluidifier l'organisation
- Contrôle de fonctionnement de la PJJ, lequel va donner lieu à la construction d'un plan d'action pour 2024
- Consolidation des liens partenariaux : poursuite des cafés partenaires à raison d'une rencontre mensuelle ; travail de réseau autour des conduites addictives chez les adolescents visant à la mise en place d'actions collectives à destination des professionnels et du public.
- Vie de l'équipe : un départ en retraite, un départ pour maternité, un départ pour réorientation professionnelle. Ces trois postes ont été rapidement remplacés permettant un relais dans l'intérêt de la continuité du travail.

Perspectives

Le service d'investigation doit s'adapter en permanence : aux besoins des magistrats, aux besoins des enfants, aux exigences de notre mission. Le contexte (société, politiques sociales, institutions) vient impacter la mission d'investigation. Aussi, le travail pluridisciplinaire est indispensable et le service reste toujours en mouvement.

Les formations et participations aux colloques restent indispensables pour nourrir les professionnels qui continueront d'y participer dans la mesure des possibles budgétaire.

L'année 2024 sera encore animée par des temps de réflexion autour de notre mission et de la trame de rapport ; de la construction d'une trame pour nos temps d'évaluation des situations ; d'un support référentiel sur la notion de danger et les besoins fondamentaux de l'enfant ; les modalités de travail en cas de mesure concomitante à une MJIE.

Face à la restriction budgétaire prévue en 2024, la perspective d'une nécessaire adaptation, voire d'une nouvelle organisation du service, se profile. De plus, la saisine inégale des différents cabinets des juges pour enfants vient impacter le travail de l'équipe Sud, se trouvant dans l'obligation de prendre des MJIE dans le Nord du département. Conscientes des enjeux complexes traversés par le service, les professionnelles restent pleinement mobilisées dans l'exercice de leurs missions.



DATE DE CRÉATION
1948. En 2012 : création de la MJIE, mesure judiciaire d'investigation éducative.

LOCALISATION
Valence, Montélimar, Romans, Saint-Vallier, Crest, Nyons. Interventions sur toute la Drôme, à partir de 2 équipes (Nord et Sud).

CADRE LÉGAL
- Article 1183 du code de procédure civile - assistance éducative
- Arrêté du garde des Sceaux du 2 février 2011 portant création de la mesure judiciaire d'investigation éducative.

PUBLIC
Mineurs de 0 à 18 ans.

CAPACITÉ
317 mineurs par an.



AEMO/AED

- AEMO : ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
- AED : AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE

L'AEMO est centré sur le maintien du mineur dans son « milieu habituel de vie », sa famille naturelle, mais aussi son environnement social, culturel, scolaire et relationnel. L'action du service est intégrée dans un ensemble d'interventions socio-éducatives et de soins qui concourent à la prise en charge globale des situations individuelles et familiales.

L'intervention éducative visent à :

- Faire cesser le danger
- Permettre aux enfants de vivre et de grandir en sécurité dans leur milieu familial en garantissant leur protection
- Aider les parents à assurer la protection de leur enfant et à répondre à ses besoins
- Renouer les liens familiaux et rétablir la fonction éducative des parents à travers un accompagnement axé sur le soutien à la parentalité.

Chiffres-clés

- 1 170 mineurs ont été suivis sur l'année 2023 ; 96,7 % relèvent d'une mesure d'AEMO et 3,3 % d'une mesure d'AED
- Nombre de journées réalisées : 262 578 CPOM + 21 415 hors Drôme = 283 993 journées
- Durée moyenne de suivi pour les mineurs sortis en 2023 : 1 an, 7 mois et 22 jours. Près de 75,5 % étaient suivis depuis moins de 2 ans ; 11,4 % depuis plus de 3 ans.
- Orientations à la sortie : 54,7 % en famille sans mesure éducative ; 6,6 % en placement (dont plus de la moitié en SAPMF) ; 22,8 % avec un autre suivi de milieu ouvert (autre mesure, changement de département ou modification de cadre administratif/judiciaire)
- Répartition par sexe : 51 % de garçons et 49 % de filles
- Répartition par âge : plus de 74 % entre 6 et 15 ans ; âge moyen de 11 ans et 1 mois au 31/12/2023
- Contexte de vie des mineurs : 53 % vivent chez leur mère ; 17,3 % habitent au domicile de leurs 2 parents ; 17,6 % vivent chez leur père.

Faits notables

- Préalables à la mesure : progression du nombre d'AED de 5,65 % (contre 2,3 % en 2022 et 6,2 % en 2021) ; augmentation des situations sans mesure éducative (47 %) ; diminution du nombre de SAPMF (4,7 % contre 7,6 % en 2022 et 2,5 % en 2021) ; légère diminution du nombre de MJIE.
- La multiplicité des problématiques. La « conjugopathie » est particulièrement représentée (conflits ou violence conjugale). On compte également de nombreuses mesures avec des parents souffrant de troubles psychiatriques ou de fortes déficiences, induisant des difficultés pour articuler l'intérêt de l'enfant et la capacité de mobilisation parentale afin de répondre aux besoins de l'enfant.
- Une trentaine de mesures ordonnées par défaut de place dans les autres dispositifs, SAPMF notamment ont nécessité dès le démarrage d'accroître le rythme d'intervention. Ces situations induisent un décalage entre les possibilités d'intervention et les besoins des enfants. Elles sont souvent à l'origine de demandes de placement en urgence.
- Le territoire de Valence a été marqué par des phénomènes de violence dans les quartiers prioritaires (agressions, tirs à balles réelles, guet-apens...) ayant nécessité jusqu'à l'automne 2023 une adaptation des interventions éducatives.
- La complexification des mesures d'AEMO (mesures par défaut, augmentation des mesures avec parents séparés ou tiers digne de confiance), amènent à renforcer l'intervention à moyens constants. Le ratio de 27 mineurs pour 1 ETP ne tient pas compte de la réalité des situations ni des déplacements en zone rurale.

Réalisations

- **Organisation** : arrêt du dispositif d'accompagnement immédiat (DAI) ne répondant plus aux besoins
- **Activité** : poursuite des actions collectives, projets transversaux et partenariats (Département, réseau des directeurs d'établissements Drôme-Ardèche, magistrats, Préfecture...) ; implication dans la Maison des Adolescents (MDA) de Valence via la mise à disposition de personnel
- **Structuration et qualité** : groupes de travail
 - * Refonte du projet de service
 - * Sectorisation des territoires d'AEMO
 - * Thématiques : OPP/signalement et DIPC/projet personnalisé.



DATE DE CRÉATION
1965.

LOCALISATION
4 équipes interviennent sur l'ensemble de la Drôme à partir de Valence, Romans, Saint-Vallier, Crest, Montélimar et Nyons.

CADRE LÉGAL
- Articles 375 à 375-8 du code civil (AEMO - assistance éducative) et décret du 18 février 1975 (jeunes majeurs)
- Articles L 222-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles (AED - aide administrative).
- Arrêté conjoint 26-2018-07-20-003 du 20 juillet 2018 autorisant une capacité de 850 mesures (800 CD26 + 50 hors département).
- CPOM 2021-2025 signé le 31 mai 2021 avec le Département de la Drôme.

PUBLIC
Garçons et filles de 0 à 21 ans.

CAPACITÉ
850 (800 pour la Drôme et 50 hors département).

AEIP ► ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF INTENSIF ET PRÉCOCE

Le service AEIP exerce des mesures d'intervention sociale et éducative précoce pour les enfants de 0 à 12 ans (cadre judiciaire) ou 3 à 12 ans (cadre administratif), qui se caractérisent par leur proximité et leur intensité, et se déclinent dans une posture de « faire ensemble » auprès des parents et leur(s) enfant(s), et des actions collectives supports à la relation éducative. Le service intervient dans un cadre administratif et judiciaire, auprès de familles en demande d'aide.

Les principaux objectifs de prise en charge consistent à aider les parents à assurer la protection de leurs enfants et à répondre à leurs besoins, et à permettre aux enfants de vivre et grandir en sécurité dans leur milieu familial.

Chiffres-clés

- En 2023, l'AEIP a accompagné au total 75 mineurs pour 33 familles
 - Administratif : 30 mineurs pour 18 familles
 - Judiciaire : 35 mineurs pour 15 familles
- Nombre de journées réalisées :
 - Administratif : 5 794 journées. Taux d'occupation : 79,4 %
 - Judiciaire : 8 545 journées. Taux d'occupation : 80,7 %
- Durée moyenne de l'intervention pour les suivis terminés en 2023
 - Administratif : 11 mois
 - Judiciaire : 7 mois
- Âge moyen des enfants au 31/12/2023 :
 - Administratif : 7 ans
 - Judiciaire : 6 ans
- Répartition par sexe :
 - Administratif : 15 garçons (50%) et 15 filles (50%)
 - Judiciaire : 21 garçons (60%) et 14 filles (40%)
- Orientations à la sortie :
 - Administratif : 7 sorties sans aucune mesure éducative (44%), 7 judiciarisation (44%), 2 AED (12%)
 - Judiciaire : 4 mesures de placement (50%), 2 sorties sans mesure (25%), 2 AEMOR changement de service (25%).

Faits notables

- Constat d'une évolution du profil et des problématiques des familles : si les orientations préconisées par les évaluations sociales en vue d'une mesure d'AED renforcée de type SASEP notaient généralement un risque de danger pour les enfants et une nécessité de soutenir et d'accompagner les parents dans leur rôle et leur fonction pour éviter une dégradation de la situation sur un versant de prévention précoce, force est de constater que les dossiers parvenus en 2023 décrivaient initialement des situations de danger avéré pour les enfants, notamment pour des négligences de soins, des troubles du comportements exacerbés, un manque de cadre éducatif manifeste et un réel défaut de mobilisation parentale. Cette nette dégradation des situations à l'entrée a conduit à 7 demandes de judiciarisation en cours de mesure sur 16 situations.

- Constat d'une baisse de sollicitation des services de l'ASE depuis 2021 qui produit une sous-activité dans l'exercice des mesures d'AEIP administratives (SASEP). Sur le territoire Nord-Drôme, la cheffe de service ASE Domicile a régulièrement énoncé que les besoins de mesures éducatives renforcées se situent majoritairement pour des adolescents de plus de 12 ans.

Réalisations

- Poursuite des actions collectives : réalisation de repas à l'appartement éducatif, ateliers créatifs parents-enfants ou groupes d'enfants, sorties à l'extérieur visant à faire découvrir aux parents des lieux de socialisation qui existent dans les dispositifs de droit commun et qui ne nécessitent pas de dépense financière (ludothèque, médiathèque, LAEP...)
- Construction d'une action collective à destination des 4-6 ans visant à travailler sur les thèmes de la santé mentale et des émotions : « le jardin du dedans »
- Organisation de sorties collectives et ludiques sur les périodes de vacances scolaires, permettant des observations plus larges, un regard croisé et plus objectif sur les familles et les enfants accompagnés
- Poursuite du développement du partenariat (faire connaître le service, implication des travailleurs sociaux dans les réseaux partenariaux local et national (CNAEMO))
- Développement d'outils permettant de mieux faire connaître et comprendre les missions du service, tant auprès des partenaires que des familles accompagnées (création d'un livret d'accueil dédié à chaque mesure, création d'une plaquette du service)
- Renforcement du travail d'articulation entre psychologues et intervenants sociaux
- Finalisation du projet de service en collaboration avec la cellule qualité
- Evaluation des trames d'évaluation, du projet personnalisé de l'enfant à 4 mois et du projet personnalisé adulte
- Temps d'échanges réguliers avec les services de l'ASE et les magistrats.

Perspectives

L'équipe est en recherche constante de modalités d'intervention adaptées aux besoins des enfants et des familles.

Les axes de travail à poursuivre en 2024 portent sur les points suivants :

- Poursuivre la présentation des spécificités du service à l'ensemble des partenaires internes et externes
- Evaluer et ajuster régulièrement le travail interdisciplinaire
- Finaliser la rédaction du nouveau projet de service
- Mettre en œuvre la démarche d'évaluation externe
- Améliorer le pilotage de l'activité sur le plan administratif
- Finaliser le processus d'intervention dédié aux psychologues en prenant en compte les nouvelles modalités et plus particulièrement le temps imparti de 0,90 ETP
- Favoriser les projets collectifs (ateliers à thèmes, mini-camp)
- Poursuite des rencontres régulières avec les responsables de secteurs ASE afin de préciser les spécificités de l'intervention en AEIP et d'attirer leur attention sur les enjeux de pilotage de l'activité administrative.

DATE DE CRÉATION

2015.
LOCALISATION
Valence et Saint-Vallier, dans toute l'agglomération et autour dans un rayon de 20 km.

CADRE LÉGAL
Articles L 222-1 à 3 du code de l'action sociale et des familles.
La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, puis celle du 14 mars 2016 incitant à la diversification des réponses intermédiaires entre l'AEMO et le placement, notamment par le développement de nouvelles approches de soutien aux familles.
L'AEIP est habilité dans le cadre du CPOM 2021-2025 contractualisé avec le Département de la Drôme le 31 mai 2021.

PUBLIC
Enfants de 0 à 12 ans et leurs parents.

CAPACITÉ
20 mineurs pour les mesures administratives (AEIP administratif) et 29 mineurs pour les mesures d'AEMOR (AEIP judiciaire).

SAPMF ► SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF EN MILIEU FAMILIAL

Le SAPMF s'adresse à des mineurs confiés au service dans le cadre d'une mesure de protection judiciaire ou administrative avec maintien au sein du domicile familial. L'accompagnement intensif s'appuie sur la volonté des familles de vivre ensemble et l'envie de développer des capacités pour dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins des mineurs. En cas de nécessité, des accueils supplétifs des mineurs hors du domicile familial peuvent être mis en place.

L'AEMOH se distingue du SAPMF en ce que le mineur reste sous l'entière responsabilité de ses parents. L'accompagnement intensif proposé aux familles est similaire à celui effectué dans le cadre de la mesure de SAPMF. La mesure permet, en accord avec la famille, des hébergements réguliers ou exceptionnels hors du domicile familial.

Chiffres-clés

- SAPMF**
- En 2023, le SAPMF a accompagné 55 mineurs, soit 36 familles. 47 sont confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance (85,45 %) et 8 directement par le juge des enfants (14,55 %).
 - Mise en œuvre des visites médiatisées/ accompagnées prescrites par le juge des enfants : 12 enfants (7 familles) pour un volume total de 126 heures.

- AEMOH**
- En 2023, la mesure d'AEMOH a concerné 35 mineurs pour 13 familles, l'ensemble des mesures étant dans ce cas directement ordonnées par le juge des enfants.

- Soit au total SAPMF et AEMOH :**
- 90 mineurs différents et 49 familles accompagnées par le service en 2023
 - Âge moyen des enfants au 31/12/2023 : 10 ans
 - Motifs à l'origine des mesures (SAPMF ou AEMOH) : 42,5% retour de placement ; 28,75% carences ou négligences parentales ; 11,75% pour échec des interventions éducatives antérieures ; 5% conflit parental
 - Durée moyenne de la mesure pour les 36 mineurs sortis du service en 2023 : 15 mois (de 3 mois à 4 ans)
 - Orientation à la sortie : 36 % de maintien en famille sans mesure de protection, 33 % de maintien en famille avec mesure de protection de type AEMO et 28 % de mesure de placement avec séparation
 - Nombre de journées d'accueil supplétif : 278, la totalité ayant été réalisée chez des familles de parrainage (en forte baisse comparativement à 2022, lié à des mouvements de personnels au sein de l'équipe et à une difficulté de recrutement de nouvelles familles de parrainage).

Réalisations

- Conformément aux attendus du CPOM, le service a démarré l'année 2023 dans sa nouvelle configuration : 31 mesures de SAPMF et des mesures d'AEMOH pour 12 mineurs.
- Poursuite du travail collectif tout au long de l'année sous forme d'ateliers ou de sorties collectives proposés aux enfants et/ou aux parents, en fonction des besoins repérés (ateliers hygiène et bien-être, atelier sur la place des écrans, café des parents, atelier cuisine, atelier jardinage...).
- Proposition, lors de chaque vacances scolaires, de temps d'actions collectives au sein de la villa (cuisine, jeux de société...) ou à l'extérieur (sorties bowling, piscine, patinoire, mini-golf, cinéma le LUX, Train Théâtre...). Tous les enfants accompagnés par le service ont participé au minimum à une activité collective.
- Mise en œuvre des visites médiatisées/ accompagnées prescrites par le juge des enfants, soit pour 2023 12 enfants (7 familles) concernés pour un volume total de 126 heures
- Travaux collectifs sur la réécriture du projet de service.

DATE DE CRÉATION

2007.
LOCALISATION
Les bureaux et la maison d'accueil sont basés à Valence. L'accompagnement est destiné aux familles de l'agglomération dans un rayon de 20 km autour de Valence (jusqu'à Loriol, Romans et Tain-l'Hermitage).

CADRE LÉGAL
- Articles 375 à 375-8 du code civil (mesure judiciaire d'assistance éducative) ou article L221-1 du code de l'action sociale et des familles (mesure administrative).
- Arrêté du 10 mai 2011 portant renouvellement de l'habilitation judiciaire du Foyer éducatif.
- CPOM 2021-2025 signé le 31 mai 2021 avec le Département de la Drôme.

PUBLIC
Mineurs de 0 à 16 ans.

CAPACITÉ
SAPMF : 31 mineurs
AEMOH : 12 mineurs.

Perspectives

- Les axes de travail à venir pourront se décliner comme suit :
- Finalisation de la démarche projet de service pour le printemps 2024
 - Rédaction du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement
 - Intégration de la nouvelle assistante familiale (place d'urgence) et construction d'une réflexion sur les modalités de l'accueil supplétif
 - Développer l'accueil de nouvelles familles de parrainage, notamment en lien avec l'association Coeurs 2 Parrains
 - Mettre en œuvre la démarche d'évaluation externe à l'automne 2024
 - Réflexion sur les visites médiatisées dans le cadre de la mesure SAPMF
 - Poursuite des rencontres partenariales, notamment avec les nouveaux responsables de secteurs ASE, afin de leur présenter les spécificités de l'intervention SAPMF/AEMOH et d'attirer leur attention sur les enjeux de pilotage de l'activité SAPMF.



« AUCUNE FORCE
NE PEUT RETENIR
UN ENFANT QUI
COURT RETROUVER
SA FAMILLE. »

Yasmina KHADRA, *L'écrivain*, 2003

CPFS

► CENTRE DE PLACEMENT FAMILIAL SPÉCIALISÉ

Le CPFS est un dispositif d'accueil familial spécialisé pour enfants et adolescents qui associe l'action éducative d'une ou plusieurs familles d'accueil et celle d'autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (éducateurs, psychologue, animateur, maîtresse de maison) pour répondre à l'ensemble des besoins fondamentaux de l'enfant confié.



Faits marquants

DATE DE CRÉATION : 1971.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL

Service habilité au titre de l'Assistance éducative et du code de justice pénale des mineurs.

CPOM 2021-2025 contractualisé avec le Département de la Drôme le 31 mai 2021.

PUBLIC : Enfants et adolescents (4-18 ans) et accueil exceptionnel de jeunes majeurs (18-21 ans).

CAPACITÉ : 50 places d'accueil (40 Drôme-10 Hors département).

- La majorité des jeunes accueillis au CPFS souffrent de lourdes pathologies : déficience intellectuelle, troubles post-traumatiques, troubles du comportement, de l'identité, alimentaires, cognitifs... donnant lieu à des prises en charge spécifiques et des hospitalisations. Ces handicaps et problématiques complexes nécessitent un accompagnement et des formations adaptés pour les assistants familiaux.
- Le recrutement de nouveaux assistants familiaux reste problématique.
- Le recours aux familles de parrainage est central pour permettre la mise en place du répit pour les assistants familiaux.
- Le rajeunissement des profils dans les demandes d'admissions se poursuit.
- La problématique du manque de place en éducation spécialisée devient structurelle et surcharge l'accueil familial.
- Poursuite de l'intégration des assistants familiaux dans les différentes instances de régulation (réunion équipe, groupe qualité, formation commune, etc.).
- Réflexion en interne sur de nouvelles modalités d'exercice des visites médiatisées.

Réalisations

- Le projet de service du CPFS a été validé par le Conseil d'administration de la Sauvegarde26. Il redéfinit les processus d'intervention et les spécificités du CPFS.
- Inflation du nombre de visites en présence d'un tiers. Accueils sur la villa du service avec repas, sorties, accompagnement de grands-parents... 54 % du temps des référents éducatifs est dédié aux VEPT, ce qui représente en 2023 1 ETP.
- 2 assistants en formation DEAF
- 2 diplômées DEAF en 2023
- La mise en œuvre de la déclinaison de la loi de février 2022 modifiant le statut des assistants familiaux (week-ends de répit, rémunération, congés, contrat de travail, etc.)
- Poursuite de la participation active des assistants familiaux dans les réunions d'équipe psycho-éducative
- Formation sur les visites médiatisées par l'ANPF
- Réflexion sur les mutualisations possibles entre les différents services du Pôle (Villa des enfants, AEMF, CPFS)
- Une journée de Pôle a été organisée en juin 2023.
- Ateliers santé organisés par les psychologues du CPFS et de la Villa des enfants.

Perspectives

Trois enjeux majeurs en 2024 :

- L'évaluation externe
- Le recrutement de nouveaux assistants familiaux
- Les visites médiatisées (VPT)

L'évaluation externe se déroulera sur le deuxième semestre 2024.

Une campagne de recrutement de nouvelles familles d'accueil sera déterminante pour poursuivre le travail en accueil familial et accueillir de nouveaux enfants en danger, mais aussi pour compenser la pyramide des âges, où plus de 50 % des assistants familiaux seront à la retraite dans les 4 prochaines années.

Le rythme des visites médiatisées n'est plus compatible avec le travail éducatif au quotidien. Malgré nos efforts d'adaptation, le recours à un service externalisé est indispensable.

Comme en 2022, le défi pour le Pôle Parentalités en associant la Villa des enfants, le CPFS et l'AEMF, est de coordonner les prises en charge et les transferts de compétences : mettre à profit les compétences des médiateurs familiaux pour la Villa des enfants, organiser des séjours de répit pour les enfants de la Villa en famille d'accueil ou de parrainage, organiser des ateliers thérapeutiques avec les psychologues du Pôle.

VILLA ARC-EN-CIEL

► MAISON D'ENFANTS POUR LES 6-12 ANS

La Villa Arc-en-ciel ou « Villa des enfants » accueille dans une petite unité de vie des enfants, seuls ou en fratrie, présentant des difficultés sociales ou familiales nécessitant une séparation de leur environnement d'origine. Outre la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser leur bien-être et de leur donner les meilleures chances pour l'avenir, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les familles sont prises en compte et associées autant que possible au projet et à la vie de leur enfant.

Chiffres-clés

- 11 jeunes (5 filles et 6 garçons) accueillis sur l'année 2023
- 3 243 journées, soit un taux d'occupation de 98,72 %
- 2 entrées (une fratrie) pour 5 demandes (40 %)
- Âge moyen à l'entrée : 8,5 ans
- 2 sorties en 2023 ; durée moyenne de placement à la sortie : 18 mois
- Tous les enfants présentent des troubles manifestes de l'attachement, avec un lien insécure.
- 90 % des enfants présentent des troubles fonctionnels (sommeil, alimentation, malaises, énurésie), 78 % des enfants présentent des troubles du comportement (troubles de l'humeur, troubles relationnels ou affectifs). Ces troubles se caractérisent le plus souvent par des crises irrationnelles, parfois contre les autres enfants et l'institution. Ils présentent souvent une absence de repères quant à leur place d'enfant « parentalisés ». Leurs besoins fondamentaux de sécurité physique et affective sont prégnants. 45 % des enfants bénéficient d'un suivi psychologique de type CMP ; pour les autres, des ateliers sont animés par la psychologue du service. Les délais de prise en charge dans le secteur public sont importants.
- Scolarité : 55 % (5/9) des enfants sont scolarisés à l'école primaire du quartier, un seul enfant bénéficie d'une scolarité adaptée (présence d'une AESH). 45 % (4/9) sont scolarisés en collège en classe de 6^e, 2 collégiennes bénéficient d'une scolarité de type SEGPA.

Faits marquants

- Toutes les situations des enfants font apparaître d'importantes carences éducatives et affectives : parents en grande difficulté (séparation, isolement, maladie, incarcération...), contextes familiaux marqués par la violence (familiale, conjugale, au sein de la fratrie). 4 parents ont été incarcérés durant l'année 2023.
- En ce qui concerne les droits d'hébergement : évolution positive cette année ; sur 9 situations, 5 bénéficient de droits de visite et d'hébergement.
- 248 heures de visites médiatisées ont été organisées par l'équipe éducative de la Villa, pour une moyenne de 5 heures par semaine sur l'ensemble de l'effectif (336 heures en 2022). Soit 0,60 ETP dédiés aux visites médiatisées.
- Turnover important de l'équipe : 2 départs (démission, reconversion), 526 jours d'arrêts maladie, nécessitant un recours à l'intérim et aux CDD. La problématique de recrutement est très préoccupante avec des répercussions sur la continuité des prises en charge.
- Recours à un contrat d'apprentissage.

Réalisations

- Poursuite des accueils de répit individuels en famille d'accueil ou de parrainage : 3 familles de parrainage ont collaboré avec la Villa des enfants cette année afin de proposer des séjours individuels à 4 enfants.
- L'association Unis-Cité est intervenue sur la Villa pendant 3 mois de mars à juin le mercredi et pendant les vacances scolaires : 4 intervenants extérieurs se sont relayés pour proposer des animations sportives et culturelles aux enfants.
- Le 9 avril, les enfants sont allés voir un match de foot au Groupama Stadium à Lyon. Ce projet a été financé grâce à une action de mécénat menée par des élèves du lycée Notre Dame des Champs.

- Au mois de juillet, l'ensemble du groupe a pu bénéficier d'un camp en bord de mer, en camping au Grau du roi, organisé par 4 professionnels de la structure.
- En avril, une action de partenariat interservices est renouvelée entre le CEF et la Villa, pour la deuxième année consécutive : une journée d'animation et de jeux clôturée par un goûter en commun.
- Fin juin, les enfants et les professionnels de la Villa ont participé à la journée associative, en s'illustrant notamment lors de l'épreuve du triathlon qu'ils ont remportée !
- Poursuite cet été du projet « de la graine à l'assiette », avec visite d'exploitations agricoles et confection de confitures.
- Mise en place d'une action d'aide aux devoirs pour les primaires un soir par semaine, par un bénévole à compter du mois de novembre.
- Traditionnelle fête de Noël en décembre, sur la Villa, avec remise des cadeaux aux enfants par le « Père Noël » et repas festif autour d'un buffet.
- Poursuite des groupes Santé, sous une nouvelle forme, de septembre à décembre : les psychologues du pôle et l'infirmière ont proposé 4 séances de travail à un groupe mixte composé d'enfants de la Villa et du CPF.
- Différents thèmes : les écrans, l'alimentation, les relations aux autres, la sexualité ont été travaillés via des animations.
- Expérimentation d'une première soirée de rencontre à destination des parents (Villa et CPF).

Perspectives

- Stabilisation de l'équipe éducative
- Consolidation des équilibres budgétaires et financiers
- Projet immobilier de la Chamberlière
- Actualisation du projet de service
- Formation continue des salariés
- Dynamique et projet de Pôle
- Évaluation externe.

MÉDIATION FAMILIALE ET CENTRE DE FORMATION

L'AEMF rassemble en groupement solidaire la Sauvegarde 26 et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF 26). Son objectif est de préserver et/ou restaurer le lien familial, en soutenant et en confortant l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Outil de résolution des difficultés conjugales et familiales, la médiation est un processus de gestion des conflits, dans l'intérêt de l'enfant, tenant compte des besoins de chacun et particulièrement des mineurs, dans un esprit de coresponsabilité parentale.

Chiffres-clés

- 948 bénéficiaires en 2023 (626 en Drôme et 322 en Ardèche), 745 enfants concernés (665 mineurs et 90 majeurs)
- Nombre de demandes : 548 (373 Drôme et 175 Ardèche)
- Nombre de rendez-vous :
 - En Drôme : 980 séances de médiation, dont 554 séances d'information
 - En Ardèche : 423 séances de médiation, dont 290 séances d'information
- Types de conflits : séparation ou divorce (84 % en Drôme / 84 % en Ardèche), intergénérationnel (9 % / 12 %) grands-parents/parent/enfant (20 %) ; parents/adolescent (30 %) ; parent/jeune adulte (30 %).
- La majorité des processus durent 3 mois.
- La moyenne du nombre de séances par médiation est de 4.

Perspectives

- Ouverture d'ateliers pour les parents d'adolescents en lien avec la MDA.
- Evaluation de la qualité du service via une étude d'impact social.
- Déménagement, dans le cadre de la création de la future Maison des Parentalités, avec pour objectif de « prévenir les troubles familiaux liés aux difficultés que présente l'exercice de la parentalité à tous les âges de la vie : répit parental et familial, ouverture d'espaces de parole et d'action pour les membres de la famille et les professionnels concernés par la parentalité ». Ouverture : avril 2024.
- Ouverture d'une antenne à Dieulefit : janvier 2024.

Réalisations

- Maintien des permanences téléphoniques par des médiateurs 2 mercredis par mois.
- Une médiatrice est présente une fois par mois à la Maison de la Justice et du Droit pour informer et orienter le public sur la médiation (10 permanences).
- Nous avons réalisé sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche 54 informations collectives pour les publics et partenaires sur la médiation familiale. Cela a concerné 477 personnes.
- Partenariat avec la MJC d'Aouste pour de la médiation itinérante : l'Octobus.
- Poursuite d'un travail de partenariat avec la CAF concernant les familles pour la mise en place de soirées à thèmes (groupes de paroles de parents séparés).
- Dans la Drôme, nous avons poursuivi notre partenariat avec le centre social Nini Chaize à Aouste-sur-Sye. Une rencontre par mois est proposée avec d'autres associations de la petite enfance ayant pour objectif le soutien à la parentalité. Extension de l'expérience dans le cadre du centre social itinérant, l'Octobus.
- Déménagement de l'antenne de Crest dans les locaux de Crest'Actif.
- Une couverture bi-départementale, avec 10 antennes sur la Drôme et 5 en Ardèche, au plus proche des familles.

Le centre de formation « Minerve médiation » a réalisé en 2023 :

APP – Journée de 6 heures

- Au total 43 journées prévues, 40 réalisées
- Nombre total de participants : 75.

Formation

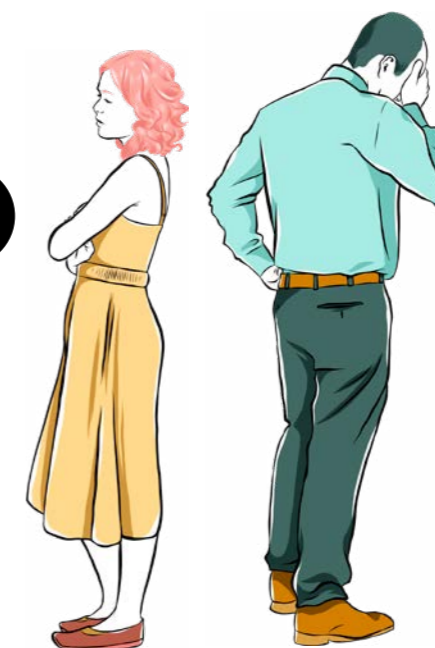
- 6 journées réalisées pour d'autres organismes de formation
- 4 journées pour des étudiants médiateurs (DEMF) à l'ISF de Lyon (3) et Ocellia (1)
- 2 journées en visio pour le centre de formation de la maison d'édition Érès : une sur la dynamique du conflit, l'autre sur la médiation familiale.
- 6 interventions prévues, 6 réalisées
- Nombre total de participants : 105 personnes
- Réflexion sur l'avenir du centre de formation en 2024.

Interventions de médiation non familiale

- Une intervention de médiation à la demande de la MSA pour une situation de conflit dans une exploitation agricole réalisée à Crest (5 rencontres).
- Une intervention de médiation pour une association de l'Ardèche, conflit entre 10 salariés, réalisée à Montélimar (5 demi-journées pour 12 entretiens).



WWW.MINERVE-MEDIATION.ORG



DATE DE CRÉATION :

1976 : premier foyer pour adolescents dénommé « Foyer éducatif ». 2014 : ouverture de la « Villa Arc-en-Ciel » pour les plus jeunes.

LOCALISATION :

Valence.

CADRE LÉGAL

Articles 375 à 375-8 du Code civil – assistance éducative (placement judiciaire). Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles (placement administratif). La Villa des enfants est une Maison d'enfants à caractère social (MECS).

PUBLIC :

Garçons et filles de 6 à 12 ans.

CAPACITÉ :

9 enfants.

DATE DE CRÉATION :

1992.

LOCALISATION :

- Drôme : Valence, Montélimar, Romans-Bourg-de-Péage, Saint-Vallier, Die, Nyons, Crest, Pierrelatte, Dieulefit en 2024.
- Ardèche : Aubenas, Joyeuse, Annonay, Bourg-Saint-Andéol, les VANS

TRIBUNAUX DE RÉFÉRENCE :

Valence et Privas, cours d'appel de Grenoble et Nîmes.

PUBLIC :

Familles, parents, enfants, grands-parents, fratries majeures, ados.

CAPACITÉ :

Non réglementée.

ESPACES RENCONTRES

L'Espace rencontre est un lieu d'accueil et de retrouvailles, de médiations spécifiques, de construction d'actes de négociation parentale. Il permet l'exercice du droit de visite, sa facilitation ou sa restauration, et l'organisation des modalités concrètes de son application dans le respect de l'autorité parentale.

Chiffres-clés

- 1 033 visites organisées pour 162 enfants ; 375 entretiens avec les parents.
- 1 051 actes d'accueil ; dont 782 rencontres parents-enfants dans les locaux, 227 rencontres parents-enfants lors de sorties du lieu, 42 rencontres parents-enfants dans des relais à la journée ou « passages de bras »
- 156 demandes, 99 % orientées par le juge aux affaires familiales
- Type de problématiques (parfois cumulées) : 69 % violence, 96 % conflit, 23 % addiction, 14 % pathologie psy, 34 % rupture de lien, 8 % incarcération.
- En 2023, le délai d'attente moyen est de 8 mois, 3 mois lorsque les 2 parties sont volontaires.
- 186 enfants reçus :
 - Moins de 2 ans : 1 %
 - 2 à 4 ans : 8 %
 - 4 à 7 ans : 11 %
 - 7 à 11 ans : 30 %
 - 11 à 14 ans : 26 %
 - 14 à 18 ans : 24 %.
- Les violences familiales, les problèmes psychologiques et les addictions sont en nette augmentation.
- Mesures complémentaires au droit de visite en espace rencontre : 61,53 % soit 96 mesures avec des suivis judiciaires dans le cadre de la protection de l'enfance.

Réalisations

- Intensification sur les mercredis des entretiens avec les parents ; mise en place des bilans et des temps de régulation avec des familles en dehors des temps de visites.
- Orientation des parents vers la médiation familiale si besoin et en fin de mesure
- Réalisation avec certaines familles d'une progressivité dans l'accueil : sortie, relais à la journée. Ce travail demande du temps afin que les parents reprennent confiance l'un en l'autre.
- Mise en place d'un partenariat avec les autres services mandatés, notamment dans le cadre de la protection de l'enfance (rencontres, concertation, échanges...)
- Mise en place des visites plus individualisées répondant à des besoins spécifiques
- Accompagnement des parents au cours de la mesure vers des entretiens parentaux en présence des accueillantes, afin qu'ils puissent progressivement échanger autour de leur enfant
- Soutien des adolescents à pouvoir exprimer leurs difficultés et leurs besoins à leur parent (entretien médiatisé)
- Développement de l'espace collectif qui amène des mouvements de socialisation et identificatoires des parents, souvent contraints d'être dans ce lieu
- Accueil possible de la famille élargie de l'enfant ou de l'adolescent (beaux-parents, grands-parents, demi-frères et sœurs)
- Ouverture 2 samedis par mois sur Montélimar
- Mise en place d'entretiens psychologiques pour les enfants résistants à rencontrer le parent non-gardien.

Perspectives

- Développement de l'offre en matière d'espace rencontre ; réflexion sur la création d'un espace rencontre pour les parents incarcérés
- Ouverture de l'antenne de Montélimar 2 samedis par mois (2 dimanches en perspective)
- Pérennisation de l'ouverture le dimanche de l'antenne de Montélimar et réflexion sur le « passage de bras » les vendredis
- Poursuite de la mise en place de l'accompagnement des enfants en souffrance et de leur famille via des entretiens avec une psychologue du service, notamment pour les situations familiales où les enfants ont été témoins des violences conjugales
- **Création d'un lieu dédié à la parentalité et au répit parental : la Maison des Parentalités et des Médiations. Ouverture en avril 2024.**

enfants



parents

DATE DE CRÉATION : 2010.
LOCALISATION : Valence.
CADRE LÉGAL : Conventonnement CAF. Agrément par la Préfecture de la Drôme en 2013.
PUBLIC : Enfants/adolescents et leurs parents ou grands-parents.
CAPACITÉ : Non réglementée.

SCOPE ► SERVICE DE CONSULTATION ET D'ORIENTATION PSYCHOLOGIQUE ET ÉDUCATIVE

Le SCOPE exerce des mesures d'enquêtes psychologiques confiées par le juge aux affaires familiales dans des situations familiales difficiles et conflictuelles, qui concernent des enfants confrontés aux effets du divorce ou de la séparation de leurs parents. Les missions SCOPE sont assurées par des psychologues.

Chiffres-clés

- Nombre de demandes : 21 dossiers reçus, 71% émanant du tribunal judiciaire de Valence, 29 % du tribunal judiciaire de Privas
- 33 dossiers rendus
- 6 dossiers en cours au 31 décembre 2023
- 8 dossiers en attente pour 51 enfants âgés de 1 an à la majorité :
 - 0-5 ans : 15
 - 5-10 ans : 16
 - 10-15 ans : 15
 - 15-18 ans : 5.
- Doubles ou triples mesures :
 - SCOPE avec espace rencontre et enquête sociale : 4
 - SCOPE avec espace rencontre : 11
 - SCOPE avec enquête sociale : 2
 - SCOPE avec médiation familiale : 2
 - SCOPE avec expertise psychiatrique : 0
 - SCOPE seul : 2.

Réalisations

Début d'année 2023, au vu du nombre de SCOPE en attente, nous avons pris la décision de suspendre jusqu'en novembre l'acceptation de nouveaux dossiers. Le temps d'attente des familles était sur la période de 3 à 6 mois, et jusqu'à 11 mois. Nous avons signalé cette suspension aux tribunaux, qui l'ont bien comprise, mais pour répondre aux besoins des familles et des magistrats, il est nécessaire de trouver de nouveaux psychologues et davantage de temps de secrétariat pour pouvoir poursuivre cette prestation dans de bonnes conditions. Le premier novembre 2023, nous avons repris l'activité du SCOPE avec le soutien de certains psychologues de l'association et de nouveaux psychologues extérieurs.

Début 2024, nous avons retrouvé un temps d'attente moyen de 3 à 4 mois. Lors d'un colloque programmé au mois de novembre 2023 à Grenoble, 2 psychologues travaillant pour l'association et réalisant des enquêtes SCOPE, ont fait une intervention auprès des JAF et des avocats de la juridiction sur les bénéfices de ce temps d'analyse et de réflexion pour les familles. Les psychologues du SCOPE de réunissent en intervision une fois par trimestre.

DATE DE CRÉATION : 2011.
LOCALISATION : Valence.
TRIBUNAUX DE RÉFÉRENCE : Valence et Privas.
PUBLIC : Parents et enfants.
CAPACITÉ : Non réglementée.



« UN HOMME N'EST
JAMAIS SI GRAND QUE
LORSQU'IL EST À GENOUX
POUR AIDER UN ENFANT. »

Pythagore (VI^{ème} siècle avant JC)



LRA ► LIEU DE RÉPIT ET D'APAISEMENT

Le lieu de répit et d'apaisement constitue pour des jeunes en grande difficulté un temps de rupture avec leur milieu de vie et leur environnement. A travers un cadre suffisamment sécurisant et structurant, il vise l'apaisement et le changement de comportement du jeune accueilli.

Chiffres-clés

- 20 jeunes (10 filles et 10 garçons) accueillis sur l'année 2023
- 1 626 journées, soit un taux d'occupation de 111,37%
- 19 admissions pour 17 jeunes distincts et 128 demandes (14,8%)
- Âge moyen à l'entrée : 14,67 ans
- Origine géographique : 5 de la Drôme, 5 de Paris, 3 des Bouches-du-Rhône, 1 du Gard, 1 du Rhône, 1 du Var, 1 du Nord, 1 de l'Hérault, 1 des Hautes Pyrénées
- Principaux motifs de placement : mise en danger du mineur dans son environnement familial, nécessité de mise sous protection, rupture institutionnelle (difficultés de prise en charge), crises répétitives, absence de motivation pour tout projet socioprofessionnel, absence de perspectives de placement au regard de la complexité de la problématique
- 15 jeunes ont terminé leur placement en 2023, avec une durée moyenne de 120 jours.
- Situation à la sortie du placement :
 - Un jeune en famille de parrainage, avec un contrat jeune majeur
 - Un jeune placé sous secret
 - 2 jeunes orientés vers un lieu de vie et d'accueil
 - 2 jeunes : retour en famille
 - 7 jeunes : retour en MECS après l'apaisement
 - 1 jeune orientée vers un Foyer d'urgence
 - 1 jeune orienté vers une unité éducative de la PJJ.

Réalisations

- Une convention entre le LRA et la Compagnie Tour de cirque, basée à Crest, a permis à tous les jeunes du LRA présents de s'initier pendant 15 jours à différents ateliers. Le chapiteau a été monté à Puygiron. Ce projet a été financé intégralement par la Région Auvergne Rhône-Alpes, avec l'appui de l'Etat.
- Plusieurs accueils de « décadrage » ont été réalisés au sein de notre refuge de Borne (Commune de Glandage). Une sortie à la journée durant les vacances a été organisée à la mer durant l'été. Une activité accrobranche ainsi qu'une activité fresque ont été conduites en août et septembre.
- Individuellement, de très nombreuses activités ont été mises en place : équitation et équitérapie, randonnées et ballades diverses, activités sportives (salle de sport, boxe, arts martiaux...), médiation animale, réflexologie, sophrologie, hammam, danse, musique, arts plastiques ...

Perspectives

- Le LRA est encore un projet expérimental, nous prévoyons d'en conduire l'évaluation interne, et sur cette base de produire un projet de service. Ce travail devrait débiter au cours de l'année 2024.
- Le lancement, en 2024, des travaux de la villa précédemment occupée par le CER de Puygiron, devrait nous permettre d'améliorer notre capacité à accueillir et accompagner les jeunes.
- La stabilisation de l'équipe du LRA constitue un enjeu important pour le service.
- Nous souhaitons tout particulièrement pouvoir renforcer nos partenariats avec les secteurs de la santé mentale, de l'Education nationale et de l'insertion des jeunes.
- Nous pensons que plus de jeunes drômois devraient pouvoir bénéficier de séjours courts à des fins d'apaisement, leur permettant par exemple de réintégrer leur établissement d'origine dans de meilleures conditions, et avant qu'une rupture définitive soit effective.
- Quant aux séjours d'une trop longue durée (plus de 6 mois), nous faisons le constat que, passé une certaine durée d'accompagnement, la situation du jeune n'évolue plus. Ainsi et idéalement, il nous apparaît nécessaire de limiter nos accueils à une durée de 6 mois.

DATE DE CRÉATION

Juin 2020 (et précédemment octobre 2014 concernant l'activité des séjours de rupture)

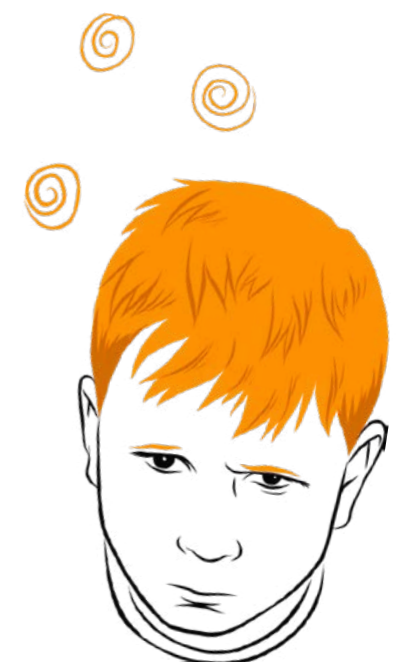
LOCALISATION : Puygiron (26160)

CADRE LÉGAL

Le LRA est un service à caractère expérimental (disposition prévue au titre de l'alinéa 12 de l'article L312-1 du CASF). Il est autorisé par contractualisation avec le Département de la Drôme pour une durée de 2 ans renouvelable jusqu'au 31 décembre 2024.

CAPACITÉ : 6 mineurs au maximum (plus possibilité d'une place en urgence), 2 places sont attribuées au Département de la Drôme.

PUBLIC : Filles et garçons âgés de 13 à 18 ans.



VILLA ROBERVAL

► MAISON D'ENFANTS POUR LES 13-18 ANS

La Villa Roberval ou « Villa des ados » accueille les jeunes dans une petite unité de vie et les accompagne à leur sortie, quel que soit leur lieu d'hébergement (« hébergement diversifié » ou « hors les murs »). Au-delà de la vie quotidienne, l'objectif est de favoriser le bien-être et d'encourager l'insertion sociale et professionnelle des adolescents, en articulant projet individuel et vie de groupe. Les familles sont associées autant que possible au projet et à la vie de leur enfant.

Chiffres-clés

- 24 jeunes (15 filles et 9 garçons) accueillis sur l'année 2023
- 4 458 journées, soit un taux d'occupation de 93,95% dans le cadre de l'activité réalisée avec le Département de la Drôme
- 54 journées supplémentaires réalisées avec le Département des Bouches-du-Rhône
- 12 entrées pour 30 demandes en 2023 (40%)
- Âge moyen à l'entrée : 13,9 ans
- Âge moyen à leur sortie pour ceux qui sont sortis dans l'année : 15 ans et 8 mois
- Principaux motifs de placement : maltraitance psychologique ou physique, carences/négligences parentales, maladie grave d'un ou des parents, absence de cadre ou cadre inadapté, conduites à risques et mises en danger
- Sur les 24 jeunes que nous avons accueillis en 2023, 2 bénéficiaient d'une reconnaissance MDPH, dont une jeune majeure en attente d'une place en ESAT et en foyer d'hébergement
- 4 jeunes ont bénéficié d'un suivi au CMP Adolescents ; une jeune a bénéficié de l'accompagnement par l'Équipe Mobile de Psychiatrie Adolescents du Centre Hospitalier Drôme Vivarais et une autre jeune a rencontré l'Équipe Mobile du Premier Épisode Psychotique.
- Nous avons eu 3 hospitalisations de jeunes cette année, 2 d'entre elles concernaient la même jeune. Une hospitalisation s'est faite en psychiatrie adulte au CH Drôme Vivarais de Montéleger. L'ensemble de ces hospitalisations est dû à un mal être grave avec des passages à l'actes hétéro ou auto-agressifs.
- 11 jeunes ont fini leur placement en 2023, avec une durée moyenne de 1 an et 5 mois.
- Situations à la sortie du placement : 2 retours en famille sans mesure éducative, 2 retours en famille avec mesure d'AEMO, 2 contrats jeunes majeurs, 1 retour en famille avec mesure de SAPMF, 1 orientation en séjour de répit à l'étranger, 1 retour en famille à l'atteinte de la majorité, 2 accueils d'urgence de 48h.



Faits marquants

- Au cours du premier semestre de l'année 2023, l'équipe des professionnels de la Villa a traversé une période d'instabilité, nous obligeant notamment à avoir recours à l'intérim afin de pallier les absences. Notre cheffe de service, absente dès la fin du mois de mars, a été remplacée en CDD du mois de juin au mois de décembre. L'actuelle titulaire du poste a été recrutée en CDI en décembre 2023. Au cours de cette même période, nous avons rencontré de nombreuses difficultés dans l'accompagnement de 3 jeunes confiés au service, avec notamment une récurrence de fugues et d'incidents.
- Suite au départ de ces jeunes et à la mobilisation de l'encadrement, le second semestre 2023 a permis une stabilisation progressive de l'équipe et un moindre recours à l'intérim. Le nombre de fugues a considérablement baissé.

Réalisations

Activités :

Un camp a été organisé en août au Camping de l'Espiguette. De nombreuses sorties éducatives ont été organisées, notamment : baignades, sortie à la mer, sortie vélorail, patinoire, luge, cinéma etc. Plusieurs visites culturelles ont eu lieu, notamment à Avignon et Grenoble.

Projets éducatifs :

Plusieurs projets ont vu le jour à la fin de l'année 2023 :

- Les ateliers du mardi soir : ils sont animés par la psychologue avec l'appui des éducateurs. Il peut s'agir d'ateliers de relaxation, de jeux collectifs ou d'ateliers créatifs.
- Le projet « groupe prévention santé » : animé par l'infirmière et une éducatrice. Les activités mises en place visent à sensibiliser les jeunes que nous accompagnons sur l'hygiène de vie, le bien-être, l'estime de soi, la prévention des addictions, les relations aux autres et la maîtrise de sa vie affective et sexuelle.
- Le projet « Regards » : destiné à une quinzaine de jeunes de la Villa et du service d'accueil de jour Tremplin, il vise à mettre en œuvre un travail de restauration de l'image que ces jeunes ont d'eux-mêmes, notamment via l'intervention d'une socio-esthéticienne.

Qualité :

- 7 séances de travail ont abouti à la réactualisation de notre projet de service.
- Un diagnostic portant sur la prévention des risques psychosociaux a été conduit en 2023 et a fait l'objet de plusieurs préconisations à mettre en œuvre.
- La réunion de clôture du contrôle de dysfonctionnement de septembre 2022 a permis de présenter à la Direction Enfance Famille du Département et à la DTPJJ, les nombreuses avancées réalisées par notre établissement suite aux préconisations qui nous avaient été adressées.

Perspectives

Si la situation de crise que nous avons connue au début de l'année 2022 semble progressivement s'éloigner en raison d'une forte mobilisation de l'ensemble des professionnels de notre association, pour autant, notre MECS, comme bien d'autres, reste fragile, car confrontée aux nombreuses difficultés du secteur de l'hébergement en protection de l'enfance. En 2023, les professionnels de la Villa Roberval ont encore été éprouvés par les phénomènes de violence récurrents que certains adolescents ont mis en œuvre du fait même de leurs multiples difficultés. Cette problématique pose nécessairement la question de **l'accès au soin pour ces adolescents** ; ainsi que celle plus globale des modalités d'accompagnement permettant de prévenir les phénomènes de crise et de juguler certains phénomènes de « contamination » : consommations de stupéfiants, fugues, décrochage scolaire. Nous continuons également à affirmer que les moyens humains dont nous disposons actuellement ne permettent pas, face à ces difficultés, de **produire une qualité d'accompagnement à la hauteur des enjeux**.

Enfin, et à l'heure où une forte technicité s'avère nécessaire afin d'accompagner les mineurs accueillis, nous sommes frappés de plein fouet par la crise de l'attractivité qui traverse l'ensemble de notre secteur, et plus particulièrement les structures d'hébergement. Face à un tel constat, il ne s'agit pas pour nous de baisser les bras, bien au contraire, car il est fondamental **que chaque enfant puisse bénéficier d'une réponse adaptée à ses besoins**. De ce point de vue, le développement de modalités d'accompagnements dans le cadre de l'hébergement diversifié doit être poursuivi, voire encore développé de manière souple et réactive.



Axes de travail 2024

- La formation continue des professionnels reste primordiale afin de repenser et d'adapter en permanence nos pratiques.
- La réflexion sur les phénomènes de violence : il appartient à notre établissement d'établir une stratégie institutionnelle proactive face à la violence, et d'en faire une composante fondamentale de la démarche d'amélioration continue de la qualité.
- La dimension du travail avec les parents reste à renforcer, au-delà de la seule question des visites en présence d'un tiers. L'enjeu, complexe, étant de produire une forme d'alliance éducative avec des parents en situation de grande fragilité sur le plan psychologique et s'opposant fréquemment au placement de leur enfant.
- La question du développement du partenariat reste également cruciale, tant avec les acteurs de l'Education Nationale, de l'insertion ou du médicosocial, que la pédopsychiatrie et la psychiatrie.

Malgré les difficultés rencontrées, l'ensemble des professionnels de la Villa des adolescents reste fortement mobilisé afin d'accompagner les jeunes qui nous sont confiés. Le modèle de la « MECS traditionnelle » étant aujourd'hui mis à mal, il convient de repenser des modalités d'accompagnement plus innovantes, et adaptables à l'évolution des besoins des adolescents.

DATE DE CRÉATION

1976 (premier foyer pour adolescents dénommé « Foyer éducatif »).

LOCALISATION

Valence.

CADRE LÉGAL

Articles 375 à 375-8 du code civil – assistance éducative.

La Villa Roberval est une Maison d'enfants à caractère social (MECS).

PUBLIC

Garçons et filles de 13 à 18 ans.

CAPACITÉ

13 jeunes (7 sur la Villa et 6 en hébergement diversifié).



SAGAJM

► SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR GRANDS ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS

Le SAGAJM permet d'assurer l'accompagnement éducatif des adolescents et jeunes majeurs vers l'autonomie nécessaire à leur insertion sociale. Il a pour objectifs de garantir la satisfaction de leurs besoins primaires et d'éviter leur marginalisation, mais aussi de permettre à chaque jeune de prendre conscience de ses compétences et de les développer.

Chiffres-clés

- 44 jeunes accompagnés au cours de l'année 2023 (22 filles et 22 garçons)
- 9738 journées pour le Conseil départemental de la Drôme, soit un taux d'occupation de 98,8 %. 365 journées ont été facturées au Conseil départemental de l'Ardèche concernant une jeune fille et un jeune initialement accompagnés dans la Drôme. Sans ce déménagement le taux d'occupation serait de 102,5 %.
- Types de mesures : 5 mesures en garde directe ordonnées par le juge des enfants, 1 pupille d'État, 26 jeunes en contrat jeune majeur signé avec le Conseil départemental de la Drôme, 4 accueils provisoires (mesure administrative) de l'ASE Drôme, 8 mesures confiées par l'ASE dans un cadre judiciaire
- 14 entrées en 2023
- 29 demandes en 2023 (55 % de réponses positives en tenant compte des admissions prévues au début de l'année 2024)
- Âge moyen à l'entrée : 17 ans et 4 mois. 57,2 % des jeunes entrés en 2023 étaient mineurs au moment de leur admission
- Situation avant l'entrée au SAGAJM :
 - 36 % des jeunes accueillis dans le service bénéficiaient précédemment d'une mesure de placement
 - 36 % d'une mesure d'action éducative en milieu ouvert
 - 21 % d'une mesure d'action éducative à domicile
 - Un seul jeune (7 %), ne bénéficiait d'aucune mesure éducative.
- 18 jeunes ont fini leur placement en 2023, avec une durée moyenne de 1 an, 5 mois et 24 jours.
- Hébergement en sortie du placement : 8 retours en famille, 5 en logement autonome, 3 en couple, 1 en errance et 1 situation non connue.
- Insertion socioprofessionnelle : 6 sans activité, 6 en emploi, 1 en poursuite de scolarité, 5 en formation.

Faits marquants

- Le manque de maturité de certains jeunes et leur difficulté à se protéger rendent compliquée la mise en appartement autonome, même dans le cadre de structures adaptées de type foyers de jeunes travailleurs (FJT) ou résidences étudiantes. Certains se trouvent vite envahis et indirectement responsables de troubles de voisinage.
- Les demandes concernent fréquemment des jeunes relevant de soins spécialisés. L'intensité des troubles psychologiques, les comportements qui en découlent et leur impact sur les capacités des jeunes à mettre en œuvre un projet professionnel ou de formation confrontent l'équipe éducative à ses limites et questionnent les critères d'admission.
- Les jeunes porteurs de handicaps rencontrent de nombreuses difficultés dans le monde du travail ordinaire. Certains sont à la fois trop en difficulté pour relever du milieu ordinaire, mais pas suffisamment pour bénéficier d'une place en structure adaptée (ESAT), même avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).



DATE DE CRÉATION : 2007.

LOCALISATION : Valence et alentours.

CADRE LÉGAL

- Articles 375 à 375-8 du code civil pour les mineurs en assistance éducative (protection de l'enfance)
- Article L 222-5 du code de l'action sociale et des familles pour les jeunes majeurs bénéficiant d'un « contrat jeune majeur » (CJM) avec le Département
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs).

PUBLIC : Filles et garçons de 16 à 20 ans révolus.

CAPACITÉ : 31 jeunes, dont 27 jeunes avec le Département de la Drôme

Réalisations

- 16 jeunes du SAGAJM ont assisté à au moins un spectacle de la Comédie de Valence, donnant lieu à une présentation éclairée avant chaque spectacle, par une professionnelle de la Comédie.
- Une activité Pop Art a réuni 3 jeunes du service. Un intervenant extérieur a mis à disposition son atelier, et leur a permis de découvrir sur une demi-journée, les techniques associées à cette pratique.
- Un atelier « prendre soin » a réuni 4 jeunes filles.
- Une intervention du CIDFF a eu lieu sur le thème de la violence et plus particulièrement des violences conjugales.
- Les nouveaux locaux ont permis de « ritualiser » 2 fêtes, une en été pour fêter la fin de l'année scolaire, et l'autre à Noël. Pour marquer l'événement, une activité collective, précédant le repas, a été proposée.
- Cette année le laser game a eu un franc succès, les jeunes appréciant de se mesurer en équipe.
- Enfin, la démarche de réactualisation du projet de service, entamée fin 2022, s'est poursuivie sur 2023.

Perspectives

Pour le SAGAJM, l'année 2024 sera essentiellement marquée par :

- Le développement de la dimension collective de l'accompagnement. Cette dimension du travail éducatif ayant pâti cette année de l'absence prolongée de notre TISF.
 - L'adaptation des prises en charge au rajeunissement du public, en renforçant les compétences de l'équipe en matière de préparation à l'autonomie.
 - L'évaluation du degré d'autonomie de chaque jeune et de son évolution dans le temps.
- En 2024, la finalisation du travail de réactualisation du projet de service permettra de redéfinir l'ensemble de nos process, mais également de mieux cerner notre public. Le service souhaite pouvoir conserver sa spécificité première, qui consiste à accompagner des jeunes majeurs « sortant de l'ASE », ceci afin d'éviter les situations de ruptures de parcours en sortie de prise en charge.



« L'ÉDUCATION EST L'ARME LA PLUS PUISSANTE POUR CHANGER LE MONDE. »

Nelson MANDELA
(1918-2013)

CER ▶ CENTRE ÉDUCATIF RENFORCÉ

Le CER a pour vocation de proposer une rupture dans le parcours infractionnel, mais aussi un cadre contenant, structurant et constructif durant 4 mois, à 6 mineurs placés sous main de justice, âgés de 15 ans ½ à 17 ans ½. Au travers d'un programme d'activités soutenu, une prise en charge individualisée est proposée afin d'éviter la récidive et de préparer le mineur à investir un projet personnalisé après son placement en CER.

Chiffres-clés

- 15 jeunes accueillis entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2023
- 1 167 journées, soit un taux d'occupation de 80%, réalisé entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2023
- 15 admissions pour 212 demandes (7%)
- Âge moyen à l'entrée : 16,32 ans
- Origine géographique : 33% Région Sud-Est, 67% Région Centre-Est
- Principaux motifs des placements : 20% pour vol aggravé, 33% pour atteinte aux personnes, 40% pour infraction à la législation sur les stupéfiants, 7% pour dégradation
- 7 jeunes ont fini leur placement en 2023, avec une durée moyenne de 3 mois.
- Situation à la sortie du placement : 2 retours en famille avec suivi PJJ, 1 orientation en MECS, 1 orientation vers un service d'hébergement diversifié de la PJJ, 2 orientations en CHD, 1 incarcération faute de solution d'orientation.

Réalisations

- Le projet du CER «Le Passage» est basé sur un fonctionnement hybride alliant file-active (ouverture du service toute l'année) et une prise en charge plus individualisée, avec un accueil par demi-groupe de 3 mineurs tous les 2 mois sur la base d'une session de 4 mois.
- Cette année a été consacrée, après une période de travaux, au recrutement d'une équipe, l'accompagnement à leur prise de poste et l'accueil des premiers jeunes.
- Les premières sessions ont permis la mise à place de nouveaux partenariats autour de la nature, du maraichage, du sport.

DATE DE CRÉATION : 1997.

LOCALISATION

Saint-Paul-lès-Romans depuis mars 2023.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC : Garçons délinquants âgés de 15,5 à 17,5 ans.

CAPACITÉ : 6 mineurs.



Perspectives

- Stabiliser et fédérer l'équipe autour du projet, d'un programme de formations adaptées, du débriefing de situations complexes
- Développer la culture de légumes anciens, relancer les arbres fruitiers
- Sensibiliser les jeunes à l'écologie, la préservation des ressources, et notamment travailler sur la gestion de l'eau
- Développer le réseau de partenaires pour enrichir les possibilités d'activités.



CEF ▶ CENTRE ÉDUCATIF FERMÉ

Le CEF de Valence, accueille un groupe de 12 adolescents placés sous main de justice, confiés dans un cadre délicat ou criminel. Il s'agit d'élaborer pour chaque jeune une trajectoire personnalisée et de définir un projet individualisé d'insertion sociale et professionnelle adapté selon la durée du placement.

Le projet éducatif est construit en fonction des particularités et de la personnalité de chacun, dans une approche de soin psychologique et/ou psychiatrique, à partir des observations croisées des différents pôles d'intervention du centre : éducatif, médico-psychologique, scolaire, professionnel, sportif, artistique, vie quotidienne.

Chiffres-clés

- 34 jeunes accueillis sur l'année 2023 (depuis 2003, le CEF a accueilli 512 mineurs)
- 2 419 journées, soit un taux d'occupation de 55,2% (suite à des difficultés de recrutement)
- 26 admissions pour 874 demandes (2,97%)
- Âge moyen à l'entrée : 16 ans et 9 mois
- Origine géographique : 64% Région Centre-Est, 9% Région Sud-Est, 15% Région Sud, 12% Région Centre. 21% des jeunes accueillis en 2023 sont originaires de Drôme-Ardèche.
- 12,12% des jeunes accueillis avaient déjà été incarcérés au moins une fois. 61,76% des jeunes ont été confiés au CEF par un juge pour enfants.
- 1 jeune a été hospitalisé en psychiatrie pour un total de 19 jours.
- Principaux motifs de placement : 41,2% pour atteinte aux personnes, 23,53% pour atteinte aux biens
- 9 jeunes ont fini leur placement en 2023, avec une durée moyenne de 6 mois.
- Situation à la sortie du placement : 7 retours en famille avec suivi PJJ, 1 en hébergement diversifié (HD), 1 placé en lieu de vie.

DATE DE CRÉATION : 2003.

LOCALISATION : Valence.

CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

PUBLIC : Garçons délinquants de 16 à 18 ans.

CAPACITÉ : 12 mineurs.



Réalisations

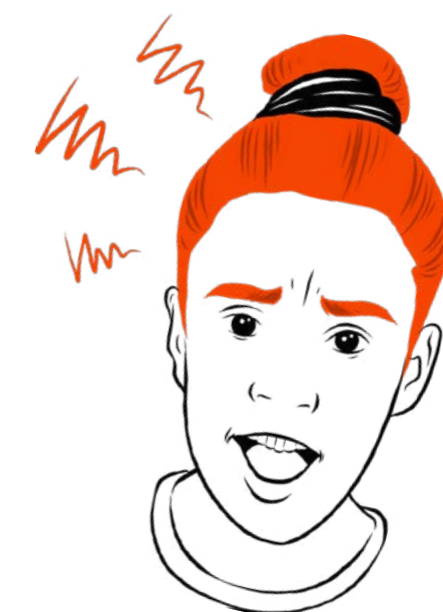
- 15 jeunes ont été en stage de 1 jour à 46 jours ; 48 conventions de stages ont été signées, soit 273 journées de stage.
- 2 élèves se sont présentés au certificat de formation générale (CFG), réalisation d'un journal du CEF et d'exposés, rédaction de CV et lettres de motivation.
- **Santé** : les mineurs bénéficient de consultations chez les médecins généralistes et spécialistes et au Centre santé jeunes. Pour tous : ateliers d'éducation à la santé, à la sexualité, sur les addictions, travail sur les compétences psychosociales, gestes de premiers secours. 252 entretiens psychologiques. Mise en place de la psychoboxe, dispositif thérapeutique qui vise la mise au travail des problématiques de violence, subies en tant que victime et/ou agies en tant qu'auteur.
- **Activités** : ateliers techniques (rénovation et remise en état du CEF, chantiers espaces verts, fabrication et montage de mobilier...), sorties sportives (participation au challenge sportif Drôme-Ardèche, musculation, VTT, sports de contact, marche, géocaching, golf, pétanque, tennis, partenariat avec le Comité de rugby de la Drôme...), activité cirque, initiation à la plongée sous-marine sur l'île du Frioul, participation à la collecte de la Banque alimentaire, ateliers bien-être, sensibilisation à l'histoire du XX^{ème} siècle, aux institutions françaises, au thème de la radicalisation.

Perspectives

Le CEF traverse des périodes de turbulences depuis 2020, qui se sont intensifiées en 2022 et 2023 avec de très nombreux postes vacants, fragilisant le fonctionnement courant et rendant impossible l'accueil des mineurs tel qu'attendu par notre autorité de tarification.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur, pour l'année 2024 comme pour 2023, est la stabilisation de l'équipe, alliant le recrutement de nouveaux professionnels motivés et le soutien des professionnels aguerris et investis au sein du CEF. La complémentarité de la professionnalité des uns, des potentiels et du renouveau apportés par les autres, la mise en commun d'un esprit d'équipe fort, sont les éléments constitutifs d'une dynamique constructive pour notre établissement.

En parallèle, le projet d'extension transmis à la Direction territoriale de la PJJ fin 2021 pour la création d'un espace destiné aux familles et d'une salle de sport reste d'actualité.



CHD ▶ CENTRE D'HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ

Le CHD accompagne 9 adolescent(e)s ou jeunes majeur(e)s, en Drôme, Ardèche et au-delà, pendant 6 mois renouvelables dans le cadre pénal. L'accompagnement est individuel et personnalisé. L'hébergement est choisi et adapté en fonction du projet de chaque jeune et de ses capacités à être autonome.

Placement « hors les murs », le CHD s'appuie sur le parcours individuel du jeune. Il s'adresse à des jeunes ayant commis des actes de délinquance, à leur sortie d'incarcération ou de placement contenant (CER, CEF...), lorsque le retour au domicile familial n'est pas immédiatement envisageable ou souhaitable. Il permet la consolidation du travail éducatif et thérapeutique engagé auparavant et débouche sur un projet d'insertion sociale et professionnelle avancé.

Chiffres-clés

- 18 jeunes (garçons uniquement) suivis sur l'année 2023 (depuis 2008, le CHD a accueilli 178 mineurs)
- 2 586 journées, soit un taux d'occupation de 78,7%
- 10 admissions pour 29 demandes (34,5%)
- Âge moyen à l'entrée : 17 ans
- Origine géographique : 50 % Région Centre-Est, 39 % Région Sud-Est, 6 % région Centre, 6 % région Grand-Est
- Provenance : 4 étaient au CEF de Valence, 4 en CER, 4 en famille, 2 en MECS, 1 en UEHC (unité éducative d'hébergement collectif) de la PJJ, 3 sortaient d'incarcération
- 14 jeunes ont été hébergés en famille de parrainage pour un nombre total de 1 293 journées.
- 12 jeunes ont fini leur placement en 2023, avec une durée moyenne de 15 mois.
- Situation à la sortie du placement : 2 ont quitté le service à la fin de prise en charge, 1 orienté en CEF, 1 retourné au CEF de Valence après une mise à l'abri temporaire, 3 sont rentrés en famille avec accompagnement en milieu ouvert, 2 ont été incarcérés à la suite de nouveaux délits pendant le placement, 1 a été orienté en HD vers Montpellier, 2 ont quitté le service refusant la prise en charge.

Réalisations

- En 2023, le CHD a mis l'accent sur l'accompagnement des familles de parrainage, pour permettre d'améliorer la collaboration, leur pratique et de maintenir une bonne qualité de la prise en charge de l'usager, mais aussi d'amorcer une dynamique pour les inscrire davantage au cœur du projet associatif. Les familles bénévoles sont indispensables au bon fonctionnement et maintien de l'activité. L'objectif d'accompagner, soutenir et former ces familles est majeur, il doit se poursuivre de manière pérenne.
- Mise en place d'ateliers « psychoboxe » avec le CEF : dispositif thérapeutique qui vise la mise au travail des problématiques de violence, subies en tant que victime et/ou agies en tant qu'auteur.
- Reconstitution du partenariat avec le foyer de jeunes travailleurs La Manu sur la mise à disposition d'un studio pour un jeune qui n'est pas suffisamment autonome ou prêt à intégrer un appartement de service, et pour qui l'accueil en famille de parrainage n'est pas ou plus adapté.

Perspectives

- Renforcer sa stratégie de communication auprès des services de milieu ouvert et du secteur associatif habilité.
- Effectuer un travail de prospection visant à répertorier les dispositifs existants dans le domaine de l'aide au logement, de l'insertion, de l'emploi, de la santé, des loisirs (...) et de rencontrer les partenaires locaux acteurs de leur mise en œuvre, pour répondre de manière toujours plus pertinente aux besoins et attentes des usagers.
- Renforcer et développer les compétences des professionnels en proposant des formations pour répondre toujours mieux aux problématiques des usagers.

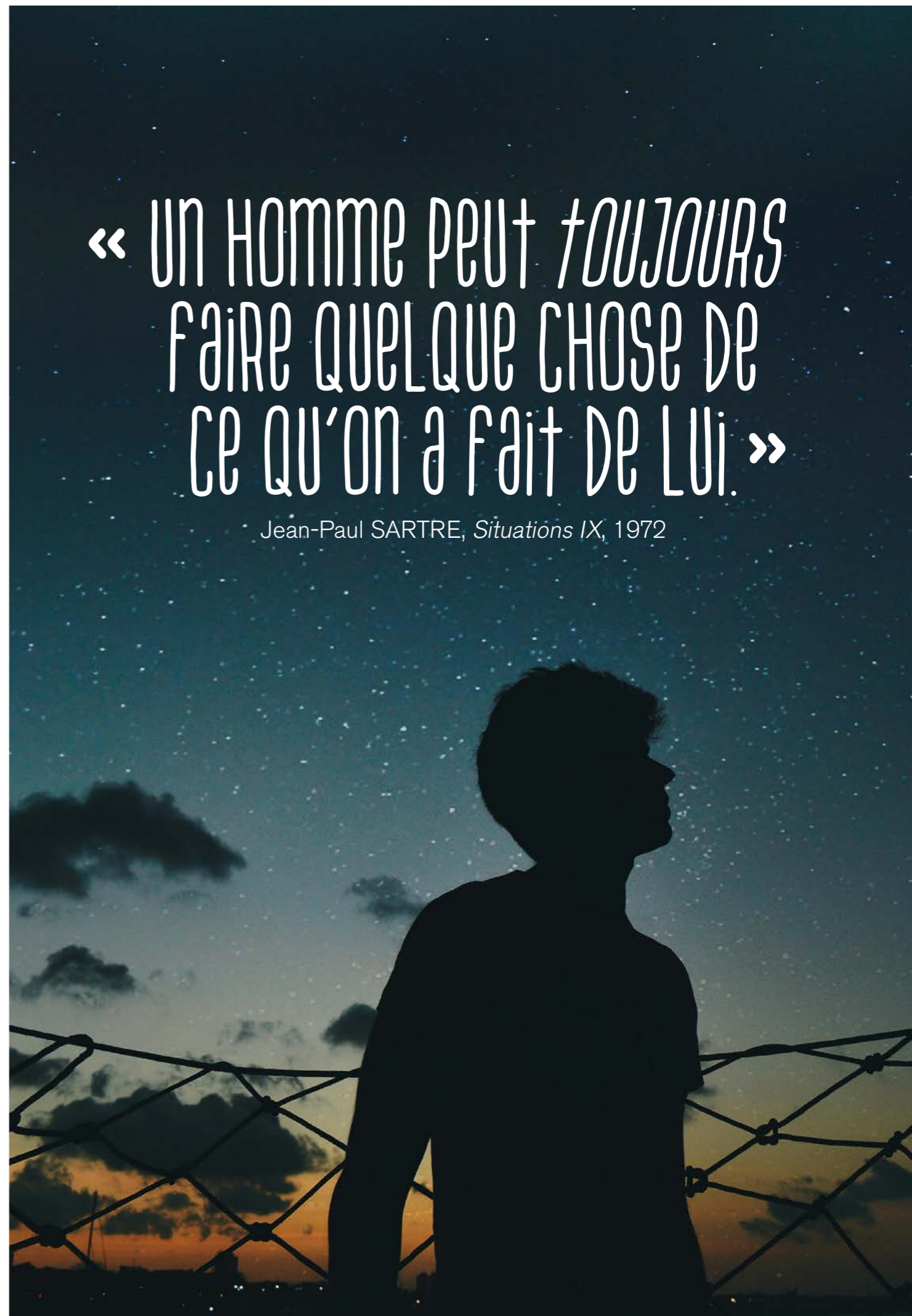


DATE DE CRÉATION : 2008.
2001 pour le SAPMN, prédécesseur du CHD.
LOCALISATION : Valence.
CADRE LÉGAL : Code de Justice pénale des mineurs. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).
PUBLIC : Garçons et filles sous main de justice de 15 à 21 ans.
CAPACITÉ : 9 mineurs et jeunes majeurs.



« UN HOMME PEUT TOUJOURS FAIRE QUELQUE CHOSE DE CE QU'ON A FAIT DE LUI. »

Jean-Paul SARTRE, *Situations IX*, 1972



TREMLIN

SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR ÉDUCATIF

Tremplin est un service d'accueil de jour éducatif (SAJE) destiné aux adolescents en situation de déscolarisation ou de décrochage scolaire, symptomatique d'autres difficultés sociales ou familiales. Il accompagne chaque jeune individuellement dans un espace de travail collectif. Les parents sont associés au projet de leur enfant et accompagnés dans l'exercice de leur fonction parentale.

Chiffres-clés

- 19 jeunes (7 filles et 12 garçons) accueillis sur l'année 2023
- 4 830 journées, soit un taux d'occupation de 94,52 %
- 5 admissions pour 7 demandes (43 %)
- Motifs de placement : problématiques de santé des parents (8), violences intrafamiliales (10), rupture de lien ou parent décédé (14), parfois maltraitance et/ou négligences. Plusieurs sont concernés par des conduites à risques, mises en danger et actes de délinquance.
- Scolarité : décrochage avant 16 ans (12), exclusion d'établissement scolaire (12), éducation spécialisée (ITEP, ULIS : 2).
- 2 jeunes ont une reconnaissance de handicap en cours.
- 10 jeunes ont quitté le service en 2023, avec une durée moyenne de 15,5 mois (de 3 mois à 28 mois).
- Situation à la sortie du placement : 5 ont atteint la majorité (en famille sans mesure éducative), 3 ont été orientés vers un placement, 2 ont quitté le service sans mesure éducative.

Réalisations

- Poursuite des activités en petit collectif (boîte, clown, bricolage, savoirs de base...), atelier « citoyenneté », développement d'ateliers autour du soin afin de poursuivre le travail pédagogique autour de la parentalité et du soin.
- Développement d'activités autour de l'insertion socioprofessionnelle et travail à la mise en place de chantiers éducatifs, stages et accès à l'apprentissage, en renforçant les partenariats (UEAJ/PJJ, E2C, CFA, XP2i).
- Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle de l'école élémentaire avec la commune de Charpey.

Perspectives

- Le bâtiment actuel n'étant plus adapté à nos missions, la relocalisation de l'accueil de jour reste une priorité.

DATE DE CRÉATION : 2007.

LOCALISATION :
54 rue Roberval, 26000 Valence.

CADRE LÉGAL
- Articles 375 à 375-8 du code civil (assistance éducative)
- Article L 221-1 du code de l'action sociale et des familles (aide administrative)
- Code de justice pénale des mineurs pour certains jeunes jugés pour des actes de délinquance (justice pénale des mineurs).

PUBLIC : Garçons et filles de 12 à 18 ans.

CAPACITÉ : 16 places.



PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

ÉDUCATEURS DE RUE

Les éducateurs de rue de la Prévention spécialisée sont au contact des jeunes dans les lieux publics, pour leur proposer de l'information, des activités et un accompagnement individualisé visant à éviter les conduites à risques, les incivilités, la délinquance, le décrochage scolaire et la marginalisation des plus en difficulté ou en souffrance. Outre l'absence de mandat administratif ou judiciaire, l'intervention s'appuie sur 3 principes fondateurs : la confidentialité, l'anonymat des jeunes et de leur famille et leur libre adhésion.

Chiffres-clés

- Le service de Prévention spécialisée est constitué de 3 équipes :
 - *Montélimar* (3 quartiers « politique de la ville ») : 5 éducateurs
 - *Pierrelatte* : 2 éducateurs
 - *Crestois – Pays de Saillans* (territoire de revitalisation rurale) : 2 éducateurs et un psychologue.
- En 2023, les 3 équipes sont intervenues auprès de 1 222 jeunes :
 - *Montélimar* : 1 100 jeunes dont 135 en accompagnement, 35 rencontrés en 2023
 - *Pierrelatte* : 40 jeunes dont 18 en accompagnement
 - *Crestois – Pays de Saillans* : 82 jeunes dont 51 en accompagnement.
- Profil des jeunes accompagnés :
 - *Montélimar* : 60 % de garçons et 40 % de filles, âge moyen 17 ans.
 - *Pierrelatte* : 70 % de garçons et 30 % de filles, âge moyen 13,5 ans.
 - *Crestois – Pays de Saillans* : 65 % de garçons et 35 % de filles, âge moyen 18 ans (81 % entre 16 et 20 ans).
- Origine de la relation : travail de rue, partenaires (établissements scolaires, Mission Locale...), copains et réseaux sociaux, institutions d'insertion et médico-sociales, familles.

Réalisations

- Le travail des équipes de Prévention spécialisée s'organise à partir des besoins des jeunes identifiés sur un territoire, et diffère donc d'une équipe à l'autre.
- Présence sociale : travail de rue (bas d'immeuble, bars, snacks, skate-park, squares...), interventions dans les établissements scolaires, présence sur les événements festifs (manifestations, concerts...).
- Charrette santé (360 passages de jeunes dans le Crestois et 450 à Montélimar) : stand mobile visant à promouvoir les comportements à moindres risques et à proposer un espace d'échange et d'information.
- Important réseau partenarial sur chaque territoire : collectivités, établissements scolaires, institutions sociales et de justice, acteurs de la santé, de la formation, de l'insertion et de l'emploi, éducation populaire et animation socioculturelle, mobilité, loisirs... «La PréV'» fait partie des réseaux «Ados Addicto» (Montélimar) et «Folie douce» (Crestois).
- Participation au dispositif «Promeneurs du Net» et présence sur les réseaux sociaux : Facebook pour toucher les parents et partenaires, et Instagram pour communiquer avec les jeunes.
- *Montélimar* : Sortie à La Ciotat, sortie patinoire et 2 sorties à la mer.
- *Pierrelatte* : Sortie rando, sortie patinoire.

Perspectives

- Renforcement des actions de prévention des conduites à risques et promotion de la santé sur l'ensemble des territoires d'intervention
- Poursuite des chantiers éducatifs
- Maintien des interventions dans les établissements scolaires
- Poursuite des chantiers loisirs
- Embauche de 2 psychologues de rue sur Montélimar et Crest.

Les chantiers éducatifs

Les jeunes les plus en difficulté échappent aux démarches classiques d'insertion et de formation. Pour les remobiliser, leur apporter des compétences et une expérience, les chantiers éducatifs leur offrent un contrat de travail et un accompagnement, en répondant à des besoins de collectivités locales ou d'entreprises.

- *Montélimar* : 11 chantiers éducatifs réalisés, soit 40 contrats de travail pour 25 jeunes (11 filles et 14 garçons de 16 à 21 ans).
- *Crest* : 4 chantiers éducatifs au bénéfice de 9 jeunes soit 10 contrats de travail.

→ **840 heures rémunérées pour 34 jeunes concernés. 50 contrats de travail ont été signés.**

Les partenaires :

- Ville de Montélimar
- Ville de Crest
- Biovallée.

Perspectives 2024 :

- *Montélimar* : Même cadre que 2023 pour les chantiers en partenariat avec la Politique de la Ville.
- *Crest* : Poursuite du partenariat avec Biovallée
- *Pierrelatte* : Développement de chantiers avec ENEDIS.

DATE DE CRÉATION : 1974.

LOCALISATION
Montélimar, Crest (territoire Crestois – Pays de Saillans avec Aouste-sur-Sye, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre et Saillans), Pierrelatte.

CADRE LÉGAL
Habilitation par le Département et conventionnement tripartite avec les collectivités territoriales (commune, communauté de communes, agglomération).

PUBLIC
Garçons et filles de 10 à 21 ans.

CAPACITÉ
Non réglementée.



PE ► PLACEMENT EXTÉRIEUR DE PERSONNES ÉCROUÉES

Le placement extérieur (PE) est un aménagement de peine prononcé par un juge d'application des peines à la suite d'une demande motivée du détenu. Il varie d'une durée de 3 à 12 mois et permet d'éviter une sortie « sèche » de détention en préparant la réinsertion sociale et professionnelle de la personne incarcérée.

DATE DE CRÉATION : 2014.

LOCALISATION : Puygiron (10 km à l'Est de Montélimar).

CADRE LÉGAL : Justice pénale des majeurs. Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

PUBLIC : Détenus majeurs.

CAPACITÉ : 20 places.



Perspectives

- Un enjeu essentiel est de maintenir la qualité d'accompagnement des personnes en placement extérieur, tout en veillant au bon équilibre financier du service.
- Consolidation des liens avec les partenaires du dispositif, dont les structures d'insertion par l'activité économique, afin de favoriser l'emploi des personnes écrouées à leur sortie de détention.

Au bout d'un mois et demi de placement, je tiens à témoigner qu'en premier, je ne regrette pas mon placement extérieur auprès de la Sauvegarde 26. C'est une très belle manière de remettre un pied dans la vie active, bien que j'ai eu la chance de travailler tout au long de ma détention. On m'a guidé dans les démarches administratives tout en me laissant faire par moi-même, bien que tout pourrait être fait par la Sauvegarde 26, ce qui est bien pour une personne peu à l'aise avec ces démarches.

Au niveau du travail, on m'a attribué des tâches variées au sein de l'association XP2i, et de plus en plus de responsabilités en me permettant d'accomplir des missions en binôme en toute autonomie. On a veillé à me faire travailler avec des gens avec qui j'ai des affinités et que j'apprécie.

En conclusion, je ne peux que conseiller à toute personne de faire une demande de placement extérieur auprès de la Sauvegarde 26 pour peu qu'elle ait la volonté de se réinsérer dans la société. L'association aide vraiment sans a priori ni préjugé. Certes, il y a des règles, comme le respect de l'assignation à domicile à 19 heures, mais n'oublions pas que l'association, qui n'est pas la justice, se porte garante pour nous et de ce fait, nous n'avons pas directement affaire à elle. J'apprécie aussi avoir des collègues qui sont là via France Travail et ne viennent pas du milieu carcéral. C'est ce dernier point qui a fait que je ne souhaitais pas aller dans un foyer à ma sortie. Et pour finir, j'ai plusieurs codétenus de mon ancien centre qui attendent des nouvelles de ma part, car ils sont dans la même situation que moi (nulle part où aller en sortant) et je ne peux que les encourager, le moment venu, à venir dans cette structure. »

Témoignage

« Etant incarcéré depuis près de 7 ans, sans plus aucun bien matériel, en dehors de ce qui est dans ma cellule, sans plus aucune attache à l'extérieur, ma CPIP m'a poussé à faire une demande d'aménagement de peine. Un codétenu venait de sortir avec l'aide de la Sauvegarde 26. Ma CPIP m'a proposé cette solution en me présentant la documentation sur la Sauvegarde 26 et l'association XP2i. J'ai donc lancé les procédures auprès de la juge d'application des peines (JAP) et ma CPIP a organisé un rendez-vous en visio, car je n'avais pas le temps matériel pour une demande de permission afin de venir en personne, je suis à 6 mois de la fin de mon incarcération.

C'est donc un beau matin de novembre, depuis le bureau de ma CPIP au centre de détention, que j'ai fait la connaissance du personnel de la Sauvegarde 26. Ils m'ont expliqué les conditions et obligations du placement extérieur. Après l'entrevue, je ne pensais pas vraiment être retenu, mais quelle a été ma surprise, deux jours après, de recevoir une réponse positive. Première attente pour avoir une réponse de la JAP pour savoir quand je passerai en commission. Deuxième attente, date fixée au 10 janvier 2024. Passage en débat contradictoire qui se passe bien. Troisième attente, décision communiquée le 25 janvier qui sera positive. Dernière attente, la date du 6 février 2024 pour une permission de 24 heures permettant de faire le voyage de mon centre de détention à Valence, où je serai pris en charge par l'association.

Chiffres-clés

- 48 personnes écrouées suivies sur l'année 2023, 5 335 journées d'activité, 79 % de taux d'occupation
- 34 admissions pour 76 demandes, aucune demande de femme en 2023
- Âge moyen à l'entrée : 35 ans
- Origine géographique : 67 % de Valence, 9 % de Varcès, 8 % de Privas, 4 % de Aiton, 2 % Bonneville, 2 % Riom, 2 % Béziers, 2 % Muret, 2 % Casabianda, 2 % Villefranche
- Principaux motifs d'incarcération : récidive multiple, conduite sans permis, vol, détention et trafic de stupéfiants, violences conjugales, séquestration, viol, inceste
- Principales problématiques personnelles : addictions, rupture familiale, désocialisation
- Durée moyenne de placement : 4,6 mois.

Réalisations

En 2023, nous avons mis l'accent sur le partenariat relatif au soin avec les organismes traitant les problématiques d'addiction des personnes écrouées. Nous travaillons à la remobilisation des compétences parentales des pères. Leur incarcération plus ou moins longue a souvent été synonyme de rupture familiale.



REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement nos partenaires, nos financeurs et nos mécènes, ainsi que tous les bénévoles, familles de parrainage, volontaires, qui cheminent au quotidien avec nous au côté des enfants, des jeunes et de leurs parents.



La maison des petits



Projet 2022-2024

La Villa Arc-en-ciel accueille aujourd'hui 9 enfants de 6 à 12 ans, avec bienveillance et dans un cadre de vie acceptable, mais elle est limitée dans ses moyens, qu'il s'agisse du personnel ou des locaux, alors que les enfants accueillis ont des besoins spécifiques en termes de soin et de sécurité.

Le projet «Maison des Petits» consiste à créer, pour les enfants, à partir d'un nouveau bâtiment, l'espace de vie quotidienne qui répondra le mieux à leurs besoins, et leur offrira une meilleure qualité de vie et d'accompagnement.

L'innovation porte sur 4 grandes ambitions :

- 1 Faire une place aux parents,**
 dans le suivi de leur enfant mais aussi dans la (re)construction du lien familial, la mise en valeur de leurs compétences, pour préparer l'avenir et si possible le retour de l'enfant au foyer parental.
- 2 Donner toute l'espace nécessaire au soin,**
 qu'il soit physique ou psychique, dans toutes ses dimensions d'apaisement et de stimulation, et dans ses manifestations collectives et individuelles.
- 3 Offrir un cadre de vie agréable et tourné vers l'avenir,**
 avec un bâtiment et un mode de vie respectueux de l'environnement, pour favoriser les apprentissages citoyens et considérer les générations futures.
- 4 Leur apprendre à bien se nourrir pour bien grandir,**
 avec une animation du quotidien autour de l'alimentation, du potager et du marché à l'assiette, en passant par la cuisine !

L'association a pu acquérir un nouveau bâtiment, à Valence, proche d'une école, dans un quartier résidentiel. Dans cet espace tout est possible, si nous trouvons les moyens de faire les travaux nécessaires.

merci à tous les bienfaiteurs qui ont d'ores et déjà œuvré ou participé au projet !



ANNUAIRE DES SERVICES

Pôle Milieu ouvert - Interventions éducatives à partir du domicile

Service d'Investigation Éducative (SIE)

238 rue Barnave - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 43 94 30

sie@sauvegarde26.org

Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 82 66 20

aemo@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement Educatif Intensif et Précoce (AEIP)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 74 16 37

aeip@sauvegarde26.org

Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial (SAPMF)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 82 82 12

sapmf-aemoh@sauvegarde26.org

Pôle Parentalités - Accueil enfants et familles

Centre de Placement Familial Spécialisé (CPFS)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 43 80 20

cpfs@sauvegarde26.org

Villa des Enfants (Villa Arc-en-ciel)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 43 80 20

secretariat-villaenfants@sauvegarde26.org

Maison des Parentalités et des Médiations

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

Médiation Familiale

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

Espace Rencontre

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 82 19 06

aemf@sauvegarde26.org

Service de Consultation et d'Orientation Psychologique et Éducative (SCOPE)

34 rue du 4 Septembre - 26000 VALENCE

aemf@sauvegarde26.org

Pôle Hébergement - Accueil adolescents et jeunes adultes

Villa des Adolescents (Villa Roberval)

- Hébergement Diversifié (HD)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 42 14 29

feducatif@sauvegarde26.org

Lieu de Répit et d'Apaisement (LRA)

740 chemin de la Tuillière - 26160 Puygiron

Tél. 04 75 53 90 56

sejour-apaisement@sauvegarde26.org

Service d'Accompagnement pour Grands Adolescents et Jeunes Majeurs (SAGAJM)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 42 14 29

feducatif@sauvegarde26.org

Pôle Justice pénale des mineurs

Centre Éducatif Renforcé (CER)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 42 43 53

cer@sauvegarde26.org

Centre Éducatif Fermé (CEF)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 86 00 16 / Fax 04 75 42 42 19

cef@sauvegarde26.org

Centre d'Hébergement Diversifié (CHD)

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 25 92 54 / Fax 04 75 25 92 58

chd@sauvegarde26.org

Pôle Prévention, insertion, formation

Prévention Spécialisée (PS) - Chantiers éducatifs

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 78 53 30 / Fax 04 75 42 43 53

prevention@sauvegarde26.org

Tremplin - Accueil de jour

54 rue Roberval - 26000 VALENCE

Tél. 04 75 78 53 30

secretariat-tremplin@sauvegarde26.org

Placement Extérieur de Personnes Écrouées

740 chemin de la Tuillière - 26160 Puygiron

Tél. 04 75 53 95 81 / Fax 04 75 53 81 75

placement-exterieur@sauvegarde26.org

Siège social

7 rue Lesage - CS 80330 - 26003 VALENCE CEDEX

Tél. 04 75 82 19 00 / Fax 04 75 55 79 67

siege@sauvegarde26.org

Sauvegarde 26

ENFANCE & ADOLESCENCE

